

VILLE DE VALENCIENNES

M. Laurent DEGALLAIX • Maire

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE INTÉGRALE DU

16 AVRIL 2024 – 17 H

« MINUTES »



Ville de
Valenciennes

Composition de l'assemblée délibérante

Conseil Municipal du 16 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 10 avril 2024, est réuni à l'hôtel de ville - Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43
Secrétaire de séance : Mme Emilie LECLERCQ & M. Franck DELOGE

Etaient présents : M. Laurent DEGALLAIX, Mme Aurore COLSON, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Valérie BEYROUTI, M. Didier RIZZO, Mme Valérie LORRIAUX, M. Mattéo GUALANO, Mme Delphine ALEXANDRE, M. Daniel CAPPELLE, Mme Ludivine BILLOIR, M. Karim GANA, Mme Fabienne LAMBERT, Mme Jeanine NOIRET, M. Guy MARCHANT, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, Mme Maryse DUMORTIER, M. Régis DUFOR-LEFORT, M. Patrick ROUSSIES, M. Franck KOLLER, M. Michaël MARTINEZ, M. Lorenzo DEL CIOTTO, Mme Emilie LECLERCQ, Mme Elodie CARON, M. José PRESSOIR, Mme Luce TROADEC, M. Quentin OMONT, Mme Chantal PLAQUET, M. Franck DELOGE, Mme Nathalie LORETTE, M. Patrick CHARTIN.

Excusés avec pouvoir : M. Jean-Marcel GRANDAME a donné pouvoir à M. Régis DUFOR-LEFORT, Mme Sophie MERIAUX a donné pouvoir à Mme Fabienne LAMBERT, Mme Isabelle DESOIL a donné pouvoir à M. Franck DELOGE (de la délibération 19 à 27), Mme Aurore COLSON a donné pouvoir à M. L'HERMINE (de la délibération 19 à 27).

Absents : M. Armand AUDEGOND (pour les délibérations 1 à 14), Mme Geneviève MANNARINO, Mme Isabelle DESOIL (pour les délibérations 1 et 2), M. Salvatore DI VITA (pour les délibérations 1 et 2), Mme Elisa CAUDRELIER (pour les délibérations 1 et 2), Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, M. Michel BROUILLARD.

Quorum atteint : 33 Elu(e)s présent(e)s

SOMMAIRE

- Approbation des procès-verbaux des séances des conseils municipaux du 20 février 2024
- Etat des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020, et n° 8 du 30 novembre 2021, à Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire, et des subdélégations données par arrêtés du 03 juin 2020, du 11 juin 2020, et du 8 décembre 2021 : mois de Février et Mars 2024

I. OPERATION IMMOBILIERES		
1	Cession de l'ensemble immobilier du Château Désandrouin au Centre Hospitalier de Valenciennes	- P 6 -
2	Acquisition au Conseil Départemental de la parcelle cadastrée section AN n° 234 située 102 bis avenue de Condé à Valenciennes	- P 8 -
3	Approbation et habilitation à signer un protocole d'accord transactionnel avec la SCI VILLA DES ARTS	- P 9 -
4	Cession à AFEJI HAUTS DE France de l'immeuble situé 12 rue Louis Cellier à Valenciennes – parcelle cadastrée section AS n° 78	- P 10 -
5	Acquisition de deux immeubles sis 56/58 rue de Lille à Valenciennes – parcelles cadastrées section AR n° 107 et 914	- P 12 -
6	Cession à Monsieur et Madame DESOMBRE de l'immeuble constituant l'ancien octroi municipal situé 19 bis avenue de Verdun à Valenciennes – parcelle cadastrée Section L n° 61	- P 12 -
II. SUBVENTIONS		
7	Déploiement de mégotiers en centre -ville – Sollicitation du dispositif d'accompagnement d'ALCOME	- P 14 -
8	Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ligue d'Athlétisme des Hauts de France et convention de partenariat 2024	- P 14 -
9	Subvention de fonctionnement au profit de l'association Olympique Valenciennes Sport pour la campagne de subvention 2024	- P 16 -
III. CONVENTIONS		
10	Convention de partenariat pour la création et la gestion d'un jardin partagé communal rue de l'Âtre de Gertrude en accompagnement d'habitants jardiniers	- P 17 -
11	Convention de partenariat avec le Phénix-Scène nationale pour la mise en place d'Ateliers Nomades avec le Conservatoire pour les spectacles « Carment » et « Nemesis » dans le cadre du Plan Choral 2023-2024	- P 18 -
12	Convention de coopération numérique avec la Bibliothèque nationale de France	- P 18 -
13	Convention relative à la facturation des prestations dans le cadre du dispositif d'alarme RAMSES	- P 19 -
14	Signature d'une convention avec Valenciennes Métropole portant sur la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du service Archéologie de la ville de Valenciennes	- P 19 -
IV. ADMINISTRATION GENERALE		
15	Musée des Beaux-Arts de Valenciennes : contrat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de réaménagement et de rénovation du clos couvert et convention de gestion entre Valenciennes Métropole et la ville de Valenciennes le temps des travaux	- P 21 -
16	Projet de transfert à venir du service archéologique de la ville de Valenciennes vers Valenciennes Métropole	- P 27 -
17	Règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires	- P 27 -
18	Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Lille et du bassin minier + Plan bois : approbation des documents et des programmes de mesures pour améliorer la qualité de l'air	- P 28 -
V. FINANCES		
19	Vote sur les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2023 – Budget Principal de la Ville de Valenciennes et budgets annexes, « Centre Aquatique » et « Parcs de stationnement »	- P 32 -
20	Affectation des résultats de l'exercice 2023 des budgets de la Ville de Valenciennes	- P 41 -
21	Actualisation des autorisations de programmes sur le budget principal – BS2024	- P 42 -
22	Vote du Budget Supplémentaire 2024 – Budget Principal	- P 42 -
23	Vote du Budget Supplémentaire 2024 – Budget Annexe Centre Aquatique	- P 43 -
24	Vote du Budget Supplémentaire 2024 – Budget Annexe Parcs de stationnement	- P 43 -
25	Vente de biens sur le site Agorastore	- P 44 -
VI. RESSOURCES HUMAINES		
26	Mise à jour du tableau des effectifs	- P 45 -
27	Modification des conditions et des modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel municipal et membres du Conseil Municipal	- P 45 -

VII.	QUESTIONS ORALES	
	<p>Groupe « Valenciennes Verte et Solidaire »</p> <p>Me TROADEC Question ① Monsieur le Maire, Depuis le déploiement de la voiture LAPI dans notre ville, le problème que pose le stationnement des véhicules utilisées par les médecins, de moins en moins nombreux, ou infirmiers qui exercent en libéral et sont habituellement appelés à donner des soins à domicile comme les auxiliaires de vie, est devenu plus aigu. Pourtant, des circulaires existent (no 710 du 20 novembre 1962 et no 72-268 du 12 mai 1972 ; pour les infirmiers, des circulaires no 69-140 du 27 mars 1969 et no 86-122 du 17 mars 1986) qui ont recommandé aux agents habilités à constater des infractions de faire preuve de tolérance lorsqu'ils sont en présence d'un véhicule arborant la caducée. Qu'en est-il quand plus aucun être humain ne peut exercer ce discernement ? Ces professionnels exercent des métiers du soin dont notre société ne saurait se passer et sont, dans le cas des auxiliaires de vie, mal rémunérés et peu reconnus. Leur mobilité est intrinsèque à leurs missions auprès d'une population vieillissante. L'incessante utilisation d'une application téléphonique est peu compatible avec la disponibilité nécessaire aux soins prodigués aux personnes. La crainte permanente d'une amende est un stress important dont la collectivité pourrait les dispenser. Des solutions existent : la ville de Marseille par exemple, qui utilise également la voiture LAPI, a un tarif préférentiel pour les professionnels de santé. 280€ à l'année pour le stationnement dans toutes les zones de la ville. Pourquoi ne pas proposer la même chose à Valenciennes ? Et ne me répondez pas que vous n'avez pas la main sur les règlements appliqués par la SPL stationnement, nous aurions tous ici du mal à vous croire ?</p> <p>Question ② Me TROADEC Monsieur le Maire, Le ministère de l'intérieur a récemment sorti ses chiffres concernant les crimes et délits enregistrés en 2023 ce qui permet d'établir un classement des villes les plus violentes, strates par strates. Il apparaît que la ville de Valenciennes figure, malheureusement, en tête des violences sur voie publique dans la catégorie des villes moyennes de 20 000 à 100 000 habitants. Cela représente 8 faits commis en 2023 pour 1 000 administrés. Comment expliquez-vous de tels chiffres alors que le nombre de caméras de surveillance est exceptionnellement important dans notre ville ?</p> <p>Groupe « Défendre les Valenciennois »</p> <p>M. DELOGE ③ Monsieur le Maire, Le Valenciennes Football Club (VAFC) est, pour les Valenciennois, sportifs ou non, une source de fierté, tant par son rayonnement économique que par son influence sur la jeunesse locale. Après une belle épopée en Coupe de France, il est à craindre que notre club soit relégué, avec les conséquences qu'une descente en National entraînerait. Quelles seront ces conséquences pour notre agglomération et notre commune ? Serons-nous impactés financièrement ? Certes, le sport reste une affaire sportive, mais notre club est aussi un enjeu politique local. Sans citer les politiques locaux qui se sont impliqués, leur influence est connue de tous. Le club, repris par un investisseur avec pour objectif de le restructurer et de le développer, conserve-t-il la même ambition aujourd'hui ? Avez-vous des contacts avec eux et que vous disent-ils ?</p>	<p>- P 46 -</p> <p>- P 46 -</p> <p>- P 48 -</p>
VI.	ANNEXE	
	Délibérations	- 52 -

VILLE DE VALENCIENNES

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 AVRIL 2024

L DEGALLAIX

Avant de démarrer l'ordre du jour de notre conseil, j'ai quelques personnes à excuser.
Madame Maryse Dumortier excusée donne pouvoir à Patrick Chartin,
Monsieur Grandame à Monsieur Dufour-Lefort,
Et Madame Sophie Mériaux à Fabienne Lambert jusqu'à son arrivé.

Je propose de désigner comme secrétaires de séance : Monsieur Deloge et Madame Leclercq,
s'ils en sont d'accord ?

Parfait.

Bien, je vous propose sans plus attendre de démarrer l'ordre du jour de notre conseil municipal.

I OPERATIONS IMMOBILIERES**1. Cession de l'ensemble immobilier du Château Désandrouin au Centre Hospitalier de Valenciennes****L DEGALLAIX**

La première délibération qui est la suite et la continuité de ce que nous avons évoqué depuis de longues semaines et qui fait écho à l'intervention du Directeur Général du centre hospitalier lors de notre dernier conseil municipal, la cession donc de l'ensemble immobilier du Château Désandrouin afin de permettre à l'Hôpital de poursuivre son développement in situ, dans le cadre du plan SEGUR de la santé. Je ne vous donnerai pas en détail, c'est noté dans la délibération sur effectivement la genèse de ce projet et l'usage que souhaite en faire le centre hospitalier sur un territoire, ça a été dit et redit, sur lequel les indicateurs restent désespérément au rouge.

C'est l'objet de cette délibération.

Oui Monsieur Deloge, Madame Troadec après et Madame Lorette.

F DELOGE

Merci Monsieur le Maire. La vente du Château Désandrouin arrive au moment où les populations se préoccupent encore plus de l'état de nos services de santé. Cette transaction vient donc intégrer un projet qui nous avait été communiqué par le nouveau directeur de l'hôpital de Valenciennes, vous venez de le rappeler.

Ce projet visant à augmenter considérablement les capacités d'accueil du CHV avec notamment ce n'est pas rien, un investissement de plus de 500 millions d'euros pour les prochaines années.

Ce plan santé qui concerne notre ville mais aussi l'arrondissement tout entier, au vu de l'envergure et de l'ambition de celui-ci, est-il sur des garanties concrètes en termes d'accompagnement vous ont-elles été données ?

A l'aube du départ à la retraite de bon nombre de médecins et de spécialistes de santé, ce plan arrive donc, à point nommé avec une affluence grandissante aux urgences et dans les autres services.

Cette délibération étant une question de santé publique, nous la voterons dès demain.

Je vous remercie.

L TROADEC

Une question.

J'aurai voulu simplement revenir sur le fait que la cession du Château Désandrouin, bon évidemment on était au courant ça fait un moment que l'on a des éléments là-dessus. Je voudrais quand même rappeler qu'il y a des associations qui ne sont plus dans les mêmes conditions et que voilà je constate que le tissu associatif valenciennois est toujours fragilisé même si je peux comprendre qu'il y avait un impératif de développer l'hôpital. Ma question elle porte plutôt sur la question du parc, puisque ce parc qui était quand même à la disposition des habitants, un parc public, un parc voilà à la disposition des valenciennois même s'il rentre dans le giron d'un hôpital public, est-ce qu'il n'y a pas quand même un problème sur le fait que c'est un espace vert qui ne sera plus à disposition des citoyens.

N LORETTE

Oui, je vais aller un peu dans ce sens-là aussi, c'est vrai que ça été souligné, on est sur un territoire où les problèmes de santé, tous les indicateurs sont mauvais, et on a besoin d'un hôpital fort qui se développe, c'est incontestable. La santé c'est sacré, pour autant ça n'empêche pas de prendre du recul et d'avoir, de se permettre quand même de critiquer, c'est vrai que cet espace vert c'est quand même pas rien enfin, à une époque où la transition écologique devient de plus en plus urgente sur un quartier qui ne souffre pas d'un accès d'espace vert, est-ce que, parce que finalement c'est pas très clair, il y a une extension effectivement de l'hôpital au Château Désandrouin mais on sait qu'une partie du parc déjà va servir, va être impactée par la route qui va passer là, mais est-ce qu'il y a une partie du parc qui va être préservée, parce que ça peut être utile aussi bien au habitants du quartier également auprès des patients, et c'est vrai que je ne conteste pas et je l'ai dit quand on a reçu le directeur de l'hôpital, l'importance de le développer, mais en même temps je pense aussi au quartier des Rapatriés qui a été rénové il y a 7 ans et qui va être démolit et c'est vraiment terrible pour les gens qui y habitent, ils ont subi la rénovation pendant plus d'un an, ils pensaient finir leur vie là, et finalement ils ne savent pas trop où ils vont se retrouver quoi. C'est... Voilà.

L DEGALLAIX

Bien, alors il est écrit nulle part d'ailleurs que le parc ne sera plus un parc public, nous passerons une convention ensuite d'utilisation avec le centre hospitalier, on vend la parcelle en totalité. Il a été dit, redit et répété, je regrette que vous ne l'avez pas entendu, que ce parc resterait à terme avec une vocation de passage pour le public. Il servirait également d'ailleurs pour les patients du centre Stablinski, en phase de rééducation, ça avait été évoqué, et donc là on vend la parcelle, nous attendons le plan masse de l'installation des services de la part de l'Hôpital, et nous définirons ensuite un espace qui restera approprié pour les habitants, je rappelle que c'est un hôpital qui est ouvert sur son territoire et qu'à ce titre là il y a une volonté forte que cet espace soit un espace partagé. Donc... pardon ?

XXX

Inaudible

L DEGALLAIX

Il est écrit quoi ?

XXX

Inaudible

L DEGALLAIX

Tout le monde va être de nature à pouvoir circuler dans ce parc, ce sont des aménagements qui permettront que les habitants pourront s'approprier ce parc. On vend la totalité de la parcelle pour l'hôpital, et après ça s'appelle une convention d'utilisation, on fera une convention d'utilisation, et vous pourrez y revenir et vous verrez qu'une partie de ce parc continuera à être, pas propriété de la ville, mais en tout cas propriété des habitants qui pourront continuer à se l'approprier sans aucun problème.

Pour répondre à votre question, oui les garanties, ça c'est plutôt au centre hospitalier de s'assurer des garanties d'accompagnement, mais en tout cas sur cette opération-là, comme un certain nombre, je pense aux Chartriers, où on a aussi un pôle qui est en train de se développer in situ pour faire venir et répondre à la question que vous évoquez des déserts

médicaux, le Centre Hospitalier a eu les accords d'accompagnements financiers de la part de l'Etat, justement dans le cadre du SEGUR de la santé sur son volet fonctionnement et sur son volet investissement.

Donc, il y a un plan global que vous a présenté le Directeur Général Mr Salvi de 500 millions d'euros, on est sur une petite partie dans ce projet là et celui des chartiers, mais c'est une première pierre ô combien importante et celle-ci l'est tout autant puisque je rappelle que l'hébergement des internes qui sont formés, plus de 200 par an, l'objectif est de maintenir ces internes sur site pour que justement ils puissent poser leur plaques sur le territoire de Valenciennes et de ne pas repartir forcément dans d'autre territoire. Donc c'est un projet important à plus d'un titre.

Bien vous noterez que Monsieur Audegond, Monsieur Di Vita, Madame Caudrelier n'ont pas pris part au débat et ne participent pas au vote.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 3 abstentions.

Je vous remercie de cette presque belle unanimité.

Délibération adoptée par 32 voix pour et 3 abstentions (Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE)

2. Acquisition au Conseil Départemental de la parcelle cadastrée section AN n°234 située 102 bis avenue de Condé à Valenciennes

L DEGALLAIX

C'est l'acquisition auprès du Conseil Départemental d'une parcelle cadastrée sur l'avenue de Condé qui va nous permettre d'avoir l'emprise totale et définitive maintenant pour lancer la construction de notre pôle éducatif du Faubourg de Lille, je profite pour remercier très chaleureusement le Président du Département, qui a accepté de revoir la voilure du prix de cession qui était je le rappelle d'à peu près 700 000 € et de bien vouloir céder cette parcelle à l'euro symbolique à la ville de Valenciennes, ce qui nous permet de considérer cette cession comme une forme de subvention ; c'est l'objet de cette délibération qui je suppose n'amènera pas remarque particulière.

Je vais demander à Aurore Colson de faire voter, puisque comme c'est le Département, on ne sait jamais.

N LORETTE

Ça m'amène à une réflexion sur la délibération précédente, puisque le Château Désandrouin va être vendu 2 millions et demi à l'hôpital, c'est un projet d'intérêt public et d'intérêt général, et il est vendu par exemple au-dessus de la valeur des Domaines.

Là vous dites que vous êtes content de recevoir finalement un cadeau du Président du Conseil Départemental pour un projet d'intérêt général qui est la construction du pôle éducatif, sans faire de cadeau à l'hôpital pourquoi ne pas le vendre au moins, puisque c'est un projet d'intérêt général à la valeur estimé par les Domaines.

L DEGALLAIX

On est à la valeur estimée des Domaines, c'est 2 millions 3 plus 10 %.
Si vous calculez bien ça fait 2,5.

N LORETTE

Ce n'est pas clair dans la délib oui.

L DEGALLAIX

Je ne peux pas vous l'écrire autrement que comme ça, 2 millions 3 plus 10 moins 10 ça fait 2,5. C'est le principe même de l'estimation des Domaines.

C'est ce que l'on passe depuis, on a dû en passer une centaine ou 150 depuis le temps que vous êtes au conseil municipal, vous n'avait peut-être pas encore maîtrisé complètement le mécanisme, mais c'est vendu au prix des Domaines.

Et sur le coup, pardonnez-moi, mais je ne ferai pas un cadeau au centre hospitalier, je ferai un cadeau à l'Etat qui finance en partie dans le cadre du SEGUR.

Je ne suis pas persuadé que l'Etat nous en ferait très régulièrement et je ne suis pas persuadé qu'il nous en fasse dans les mois et les semaines qui viennent. Donc on vend au prix des Domaines.

Allez-y, faites voter.

A COLSON

Y-a-t-il des votes contre, des abstentions ? Adoptée.

Délibération adoptée par 34 voix pour et 1 non-participation au vote (M. DEGALLAIX)

3. Approbation et habilitation à signer un protocole d'accord transactionnel avec la SCI VILLA DES ARTS**L DEGALLAIX**

C'est la fin du contentieux qui nous liait avec la SCI VILLA DES ARTS, à qui nous avons vendu un bâtiment, ils ont découvert la mэрule, bon voilà, on a essayé de négocier, transiger. Il y avait 200 000 € de travaux, on a trouvé un accord à l'amiable, il vaut mieux une bonne transaction qu'un mauvais procès et nous vous proposons une indemnité transactionnelle d'un montant de 99 500 € en contrepartie, la SCI VILLA DES ARTS retire la totalité de ces contentieux.

Oui.

L TROADEC

Un peu de curiosité, donc en fait on a découvert que la mэрule était dans le bâtiment après la rénovation, c'est ça qu'il s'est passé ?

L DEGALLAIX

Après la vente. Et donc ils ont dit que c'est un vice caché, machin etc... oui il était caché, mais on ne pouvait pas le savoir, et donc, ils nous ont dit ce n'est pas juste, machin ect... Il y en a pour 200 000 € on vous met au tribunal, on a trouvé un terrain d'entente, on fait moite moite. Ce qui me semble une bonne sortie.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 38 voix pour

4. Cession à AFEJI HAUTS-DE-France de l'immeuble situé 12 rue Louis Cellier à Valenciennes – parcelle cadastrée section AS n°78**L DEGALLAIX**

La cession à l'AFEJI de l'immeuble rue Louis Cellier, nous avons passé une délibération pour céder cet immeuble à NEOXIMO, finalement c'est NEOXIMO renonce puisqu'il souhaite plutôt s'engager sur le projet des pierres taillées. Nous avons donc remis ce bien à la vente et immédiatement il est parti auprès de l'AFEJI, finalement nous le vendions 700 000 € et l'AFEJI a fait une proposition à 740 000, donc un bonheur n'arrivant jamais seul, non seulement nous allons boucler le projet des pierres taillées avec NEOXIMO mais nous avons quand même vendu et un peu plus cher que prévu cet immeuble rue Louis Cellier.

Oui.

L TROADEC

Alors si j'ai bien suivi, c'est quand même là qu'avait été transféré les services de la mairie concernant la famille et la jeunesse de mémoire, il n'y a pas très longtemps de mémoire aussi, il y a quelques années.

L DEGALLAIX

Ah non c'est vieux, ils ne sont plus là-bas depuis 2 ans et demi, 3 ans.

L TROADEC

Ça ne fait pas tant que ça.

Parce que les services de la mairie...

L DEGALLAIX

A mon âge, 3 ans ça commence à être long.

L TROADEC

Oui, mais il y avait eu déjà des rénovations, ça avait été adapté les bâtiments à l'accueil de ces services. On est bien d'accord.

L DEGALLAIX

Alors ça il y a beaucoup plus longtemps. Le fait que le bâtiment soit libre d'occupation, c'est depuis 4 ans.

L TROADEC

Ah ok !

L DEGALLAIX

Il est libre d'occupation depuis 4 ans, et les travaux ont été faits début des années 2000.

L TROADEC

Et donc les services en question sont à la mairie ?

L DEGALLAIX

Ah oui oui ! tout a été repositionné depuis.

L TROADEC

Ah je pensais que c'était plus récent que ça.

L DEGALLAIX

Ah non non non !

L TROADEC

Ok. Parce que (Inaudible)

C'est une grosse association qui fait du social on est bien d'accord ?

L DEGALLAIX

Exactement. Il se trouve qu'aujourd'hui il y a des bureaux aujourd'hui, notamment la maison de l'adolescent dans la rue de Lille.

L TROADEC

OK. Donc c'est quand même, enfin c'est un peu une forme de sous-traitance quelque part un peu au secteur associatif de choses que la mairie...

L DEGALLAIX

Pas du tout.

L TROADEC

Non, pas du tout.

L DEGALLAIX

C'est une stratégie foncière de la part de l'AFEJI qui souhaite se retrouver propriétaire sur un seul et même lieu plutôt que de payer les loyers un peu partout. Mais en aucun cas, ils gardent leurs missions et on a les nôtres depuis toujours. On ne va pas aller faire des inscriptions pour les tickets de cantine à l'AFEJI donc rien ne change. Non, non, on externalise beaucoup de choses, je le concède et je l'assume, mais pas ça. Chacun garde ses missions. Bien y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. Je vous remercie.

Délibération adoptée par 38 voix pour

5. **Acquisition de deux immeubles sis 56/58 rue de Lille à Valenciennes – parcelles cadastrées section AR n° 107 et 914**

L DEGALLAIX

L'acquisition de deux immeubles dans la rue de Lille, auprès des consorts DEKEUWER, ce sont deux maisons qui sont le périmètre des ORI et pas loin de notre programme de PNRQAD. Il est proposé que la ville se porte acquéreur de ces deux parcelles, pour un montant de 130 000 € et nous verrons ensuite à mettre en valeur le côté patrimonial du bâtiment et trouver un partenaire pour le réhabiliter en bonne et due forme.

Pas de remarque particulière je suppose, de votre contre ou d'abstention ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 38 voix pour

6. **Cession à Monsieur et Madame DESOMBRE de l'immeuble constituant l'ancien octroi municipal situé 19 bis avenue de Verdun à Valenciennes - parcelle cadastrée Section L n°61**

L DEGALLAIX

Même sanction sur la délibération suivante, la cession de l'ancien octroi municipal avenue de Verdun que Monsieur et Madame Desombre souhaitent acquérir au prix de 85 000 €, afin de le transformer en atelier d'art qui sera un espace de travail dédié à la sculpture, un lieu d'animation culturelle et de pratique artistique. Nous avons vu l'esquisse du projet de réhabilitation, tout en conservant le charme de la façade de l'octroi. Ce projet nous a semblé tout à fait adapté au quartier et architecturalement plutôt très séduisant, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'accepter la proposition à 85 000 € de vente de cet octroi.

Oui.

N LORETTE

Vous l'avez dit, je trouve que c'est un beau projet. Les octrois c'est quand même des bâtiments importants de la ville. C'est des bâtiments historiques, donc de savoir qu'ils vont devenir, qu'ils vont être valorisés, c'est une bonne chose, mais du coup je m'étonne quand même du prix, alors c'est petit, il y a deux garages qui ont été évalués, mais qui ont été démontés donc, je trouve que par rapport au prix des Domaines qui évalue l'ensemble à 65 000 €, ça fait quand même beaucoup plus.

L DEGALLAIX

Attendez, on n'est pas à affaire conclue ici, on ne va pas commencer à renégocier tous les tarifs qui sont indiqués. Les gens font une proposition à 85 000 € qu'est-ce que vous voulez que je vous dise. Non non non non, proposez 40 c'est parfait. Ils ont fait ce qu'on appelle un business plan, voilà, ils ont fait une proposition évaluée, je retranscris la proposition telle

qu'elle est faite, et je propose qu'on l'accepte. Attendez, on ne va pas être plus royaliste que le roi. On ne va pas contester chaque proposition financière telle qu'elle est faite et surtout quand elle est dans l'intérêt de la ville. On ferait l'inverse vous me reprocherez de ne pas maîtriser le budget municipal et de céder un peu n'importe comment. Bon voilà, moi je trouve qu'ils ont fait leur étude, ils ont dit voilà on peut mettre 85 000 € est-ce que vous êtes prêts à nous céder à ce tarif-là, on a dit aucun problème. On n'allait pas le vendre à un prix qui remettait en cause éventuellement leur projet. En plus leur projet est sympa. Bien y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 38 voix pour

II SUBVENTIONS**7. Déploiement de mégotiers en centre-ville – Sollicitation du dispositif d'accompagnement d'ALCOME****L DEGALLAIX**

Une sollicitation de partenariat d'accompagnement avec Société Alcome pour le déploiement de mégotiers en centre-ville, qui est un fléau des mégots un peu partout, donc nous passerons convention avec l'IMH (Inter Mutuelle Habitat) et l'ensemble des quasi restaurateurs que Didier Rizzo a déjà rencontré pour l'implantation d'une cinquantaine de mégotiers en 2024, en contrepartie ALCOME nous accompagne par une subvention annuelle sur une durée de 3 ans de 45 000€ par an et une participation d'environ 50 % pour chaque mégotier hors pose qui sera installé sur le territoire de Valenciennes. Je suppose que tout le monde sera d'accord pour cette installation de mégotiers sur la ville de Valenciennes ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 38 voix pour

8. Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ligue d'Athlétisme des Hauts-de-France et convention de partenariat 2024**L DEGALLAIX**

Nous avons ensuite une convention de partenariat avec la ligue d'athlétisme dans le cadre de l'organisation des Foulées.

Donc c'est la convention que je vous propose de voter. Nous reviendrons ensuite pour le montant de la subvention, une fois que le bilan chiffré financier des Foulées sera fait, on peut déjà en tout cas faire un bilan sportif, et saluer le travail effectué par Lorenzo Del Ciotto et les équipes de la Ville, qui nous ont fait une 36^{ème} édition tout à fait extraordinaire avec plus de 8000 participants, les familles, les babyfoulées qui est une première mondiale sous l'impulsion de Valérie Beyrouti. Bref, voilà, une très belle réussite, et avec la chance d'avoir un temps extraordinaire et un retour de la part de l'ensemble des participants très positif sur un parcours très roulant et des records qui ont été améliorés, sauf le mien.

Bien et donc, là c'est la convention de partenariat, et nous reviendrons sur le montant une fois le bilan fait de la subvention que nous accorderons à la ligue d'athlétisme.

Oui.

N LORETTE

En fait vous l'avez dit c'est une super manifestation. Mais je m'étonne qu'on va attribuer une subvention, c'est un peu en fonction... le montant sera défini après le bilan financier, je trouve que c'est un peu faire un chèque en blanc, non.

L DEGALLAIX

Justement non. On fait un chèque en blanc si on n'avait pas effectivement évalué le bilan financier.

Bon, c'est compliqué ce soir.

N LORETTE

Enfin, ce que je ne comprends pas...

L DEGALLAIX

On vote une convention d'accord, et on fait un bilan financier et à l'issue du bilan on regarde la somme que l'on va attribuer et on a eu des partenaires financiers, il y a un cout d'organisation global, et ensuite on déduit les participations des différents participants. La participation.... Et on regarde le reste à charge pour la ligue d'athlétisme que l'on accompagne financièrement.

N LORETTE

Ils ne font pas un budget prévisionnel, on n'a pas une idée du montant de leur...

L DEGALLAIX

Mais jusqu'à la dernière minute, vous avez des partenaires qui arrivent, on ne sait pas le nombre des gens qui viennent s'inscrire à la dernière minute pour les Foulées, on fait toujours un bilan et ont défini un montant de subvention à l'issue.

Au contraire c'est tout l'inverse du chèque en blanc.

C'est tout l'inverse du chèque en blanc.

Bon allez, je vous propose de passer au vote.

Y-a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 38 voix pour

9. **Subvention de fonctionnement au profit de l'association Olympique Valenciennes Sport pour la campagne de subvention 2024**

L DEGALLAIX

L'OVS qui nous a déposé sa demande de subvention tardivement mais pour un petit montant de 300 € pour son club de futsal, il est proposé de passer cette délibération quand même et de leur accorder leur subvention.

Je suppose qu'il n'y a pas de remarque particulière ou de vote contre ou d'abstention ?

Je vous remercie.

Délibération adoptée par 38 voix pour

III CONVENTIONS

10. Convention de partenariat pour la création et la gestion d'un jardin partagé communal rue de l'Âtre de Gertrude en accompagnement d'habitants jardiniers**L DEGALLAIX**

Convention de partenariat pour la création et la gestion d'un jardin partagé sur la rue de l'Âtre de Gertrude. Nous avons souhaité là aussi sous l'impulsion de Régis, confier la gestion à une société, une association qui s'appelle les amis des jardins ouverts et néanmoins clôturés, on est pile poil dans l'objet, qui a une trentaine d'années sur le Hauts de France et qui accompagne les habitants jardiniers dans la structuration, dans les plantations dans le choix, enfin voilà, c'est plutôt pas mal. Rappeler que les produits seront partagés entre les habitants, pas récupérés par la ville, ça n'est pas vendu. Enfin voilà, et que le projet avance bien et vite, on les voit très régulièrement et mobilisent, c'était un peu une surprise, mais énormément de riverains et d'habitants, on en a eu qu'un qui a souhaité, qu'il a râlé, en disant on aurait mieux fait de faire un parking pour les autres ils sont tous ravis de cette mise à disposition qui est l'acte 1 d'un certain nombre de projets que nous lancerons comme ça, dans la ville.

Je pense que tout le monde est content ?

Oui Monsieur Omont.

Q OMONT

Oui, je veux dire que je suis content. C'est un beau projet, c'est une belle initiative, mais vu le nombre de projets immobiliers qu'il y a à Valenciennes, on ne voit pas bien où ça va pouvoir se multiplier en même temps. Vous dites ça va pouvoir se multiplier, je pense que ça ne va pas être si simple.

L DEGALLAIX

Ne vous inquiétez pas nous avons de la ressource ; on trouvera.

On a déjà deux trois idées.

C'est promis.

En tout cas on peut saluer cette opération qui est quand même déjà promis d'un succès annoncé.

Apparemment je ne peux pas participer, parce qu'on va solliciter le Département, donc.

A COLSON

INAUDIBLE

Délibération adoptée par 37 voix pour et 1 non-participation au vote (M. DEGALLAIX)

11. **Convention de partenariat avec le Phénix-Scène nationale pour la mise en place d'Ateliers Nomades avec le Conservatoire pour les spectacles « Carmen » et « Nemesis » dans le cadre du Plan Choral 2023 2024**

L DEGALLAIX

Convention de partenariat avec le Phénix pour la mise en place d'ateliers nomades avec le conservatoire pour des spectacles dans le cadre du plan choral 2023 et il est proposé d'accompagner financièrement à hauteur de 6000 € cette belle initiative qui je suppose va recueillir une belle unanimité avant que Patrick Roussiès Bernard Moreau Arnaud L'Herminé Aurore Colson Daniel Cappel et Emilie Leclercq ne participent pas au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 32 voix pour et 6 non-participations au vote (Me COLSON, M. L'HERMINE, M. CAPELLE, M. MOREAU, M. ROUSSIES, Me LECLERCQ)

12. **Convention de coopération numérique avec la Bibliothèque nationale de France**

L DEGALLAIX

Convention de coopération numérique avec la Bibliothèque nationale de France dans le cadre de la numérisation des documents dans Gallica qui est un logiciel qui permet de numériser un certain nombre de documents. Pas de remarque particulière ? de vote contre ou d'abstention je suppose ? je vous remercie.

Délibération adoptée par 38 voix pour

13. Convention relative à la facturation des prestations dans le cadre du dispositif d'alarme RAMSES

L DEGALLAIX

Facturation des prestations du dispositif RAMSES, petite modification dans la délibération, le coût de facturation annuel fixé par arrêté ministériel et de 36 euros 44 mais il ne comprend que la médiathèque. Le programme RAMSES à Valenciennes c'est également le Musée et donc, il vous est demandé de rectifier le montant qui passe de 36 euros 44 à 49 euros 70. Ça ne révolutionnera pas la face du monde, mais c'est mieux de le préciser.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 38 voix pour

14. Signature d'une convention avec Valenciennes Métropole portant sur la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du service Archéologie de la Ville de Valenciennes

L DEGALLAIX

La signature d'une convention avec Valenciennes Métropole portant sur la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du service archéologie de la Ville de Valenciennes dans le cadre du projet de transfert du service archéo à l'Agglo qui a été voté hier en conseil communautaire. L'agglo va nous mettre à disposition un cadre de catégorie A un jour par semaine pour préparer, puisqu'on ne peut pas le faire de façon immédiate, c'est tout un travail, un processus que nous demande de respecter la DRAC et donc, l'agglo nous met à disposition un jour par semaine, un cadre A pour préparer ce transfert du service archéo sur valenciennes métropole.

Oui.

L TROADEC

Moi j'ai une remarque peut-être un peu naïve, mais c'est comme pour la délibération suivante, on est un peu surpris de ne même pas délibérer sur le transfert en lui-même, comme pour le Musée, le transfert, enfin le passage du Musée en compétence communautaire comme le service archéologie, comment se fait-il qu'il n'y a pas une délibération qui porte explicitement sur ça.

L DEGALLAIX

Parce que ce n'est pas le même processus, ça passe à l'agglomération, d'abord à l'agglomération ; une fois les travaux terminés, il y aura une convention de fin d'achèvement de travaux pour la raison simple c'est que la Ville, conserve la maîtrise d'ouvrage des travaux.

L TROADEC

Non mais j'ai bien compris, mais ...

L DEGALLAIX

C'est pour cela que ça ne peut pas passer. Comme la ville conserve la maîtrise d'ouvrage, une fois que les travaux seront terminés, on actera le transfert.

Mais pour que l'agglomération puisse donner les maîtrises d'ouvrages, il faut que, par contre, l'agglomération acte la prise d'intérêt communautaire.

L TROADEC

C'est bizarre.

L DEGALLAIX

C'est bizarre, mais c'est la loi.

L TROADEC

Ok.

L DEGALLAIX

Donc, sur la mise à disposition, y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 38 voix pour

IV ADMINISTRATION GENERALE

15. **Musée des Beaux-Arts de Valenciennes : contrat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de réaménagement et de rénovation du clos couvert et convention de gestion entre Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes le temps des travaux**

L DEGALLAIX

Contrat de maîtrise d'ouvrage, et bien on en vient, voilà, comme c'est un peu une délibération miroir de ce qui a été fait hier, l'Agglo portera l'intérêt communautaire de notre Musée des Beaux-Arts, mais la ville pour des raisons évidentes de fonctionnalité va conserver la maîtrise d'ouvrage un peu à l'instar de ce que nous avons fait sur l'Hôtel des Polices, c'est la raison pour laquelle l'agglo nous donne la possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage une fois les travaux terminés, nous reviendrons vers vous pour acter le transfert définitif du Musée à l'agglo, sachant que la ville reste propriétaire du bâti et des collections. Voilà, ça, ça n'est pas transféré.

Allez-y pour vos interventions.

L TROADEC

Alors, moi la question là c'est, puisque j'ai quand même régulièrement montré de l'inquiétude sur le budget de rénovation du Musée, puisque c'est quand même des sommes importantes dont je ne suis pas sûre d'avoir vu la réévaluation puisqu'au départ c'était un peu moins de 20 millions d'euros, je ne sais pas trop où on en est aujourd'hui. On a ouvert des crédits qui n'ont pas été dépensés, là j'ai vu dans les pouvoirs au Maire que c'était parti, donc, il y a vraiment des travaux qui vont commencer. Mais les 5 millions qu'on a mis au budget en 2024, rien que sur l'argent de la ville c'est la fin, après ça va être transféré à l'agglo, et c'est l'agglo qui prendra le relais du budget... donc c'est quand même depuis le début, moi ce que je reprocherai, c'est quand même que l'on n'a pas de lisibilité. On ne comprend pas ce qui se passe, et donc on découvre, voilà des tas de choses, on est rassuré dans un sens puisque visiblement ça avance, mais on a un peu l'impression que ce budget de rénovation c'est working progress et où est-ce que... enfin à quel moment vous aurez la possibilité de nous présenter le budget finalisé, quelle part de l'Etat, bon vous l'avez évoqué, mais est-ce qu'il va falloir avoir recours à l'emprunt, parce que moi je ne suis pas à l'agglo mais je sais qu'il y a quand même aussi le théâtre d'Anzin qui est sur le métier, il y a quand même un certain nombre de gros gros chantiers qui vont tomber dans le giron de l'agglo, est-ce que ça va passer quoi ? est-ce que ça va être faisable ?

J PRESSOIR

En ce qui me concerne c'est vrai que je fais partie du projet scientifique et culturel qui a été voté en conseil municipal. Où j'ai été étonné c'est quand même de ne pas avoir de retour et un plan de financement des remarques qui ont été faites par la Direction Régionale des affaires culturelles. on découvre une autorisation de programme où

finalement c'est un remboursement de la ville à l'agglo sur les travaux qui vont être faits, je ne discute pas de l'importance des travaux dans la mesure où on répond à une nécessité de supprimer et de réparer les désordres thermiques structurels et architecturaux, je pense qu'il faut avancer mais ça aurait été plus clair si vous voulez qu'on ait les réponses des tutelles, c'est-à-dire la Direction Régionale des Affaires Culturelles avec ses remarques, et aussi, peser les conséquences financières en ce qui concerne le personnel, je pense qu'il y a une réouverture de crédit sur Valenciennes Métropole, mais ça va mieux en le disant.

N LORETTE

Le Musée c'est un bâtiment phare de la ville, c'est normal qu'on enfin voilà, qu'on soit tous sensibles au sujet, c'est un magnifique Musée avec des collections exceptionnelles, son rayonnement dépasse très largement la ville et le territoire Valenciennois, c'est pourquoi je trouve logique que celui-ci soit reconnu d'intérêt communautaire.

Par contre la délibération présentée concernant le contrat de maîtrise d'ouvrage lié aux travaux, me semble un peu une usine à gaz.

Par exemple la gestion déléguée à l'agglo, mais une partie de la gestion du Musée reste confiée à la Ville, avec de nombreuses missions qui vont de l'exécution et le paiement des marchés publics à la réception d'ouvrage, enfin moi j'y perd un peu mon latin et le partage des responsabilités entre l'agglo et la ville ne me paraît pas si clair. Et cela m'amène à plusieurs questions. En ce qui concerne l'enveloppe autorisée de dépenses de 17 346 000 € qui figure dans le contrat on n'a aucune idée de qui paie quoi entre la ville et l'agglo et on n'a pas vraiment une idée non plus du montant respectif de leur contribution.

Quid des subventions de la DRAC qui ne me paraissent finalement pas énorme. Vous qui vous dites champion pour aller chercher les subventions, ou alors, en tout cas dans les documents, ce n'est pas clair, j'aimerais bien savoir qu'elle est la contribution de la DRAC à la rénovation du Musée.

En ce qui concerne les agents du Musée qui vont être transférés à l'agglo, est-ce que les agents du Musée qui ont été répartis dans d'autres services de la ville suite à la fermeture du Musée sont concernés aussi ?

Vous l'avez dit la ville reste propriétaire du bâtiment et des collections.

En ce qui concerne l'achat de nouvelles acquisitions puisque pour un Musée c'est important de continuer à enrichir ses collections, en fait qui va les acheter, qui va les payer ? C'est l'agglo ? C'est la ville ?

Pareil pour les restaurations d'œuvres, ce n'est pas clair. Et j'imagine que l'expo temporaire qui est prévue pour l'ouverture du Musée, ce n'est pas clair non plus qui va être celui qui va payer ? Alors, comme je l'ai dit je partage la dimension communautaire du budget du Musée, mais voilà j'aimerais avoir des éclaircissements.

L DEGALLAIX

C'est le processus traditionnel, enfin je suis sur étonné que l'on soit obligé de réexpliquer ce type de fonctionnement. Oui, c'est working progress parce que si on avait 20 millions

et pas de nécessité d'emprunt, on finance la totalité, on ne convoque personne et on fait notre propre truc. Et c'est un travail continu avec les services de l'Etat notamment la DRAC pour aller chercher oui Madame Lorette des subventions, oui, je trouve que j'ai plus de crédibilité certainement à aller chercher des subventions, que vous travailler chez Stéphane Piazza, on l'a vu avec les évaluations que vous avez faites sur les prix de l'immobilier. Ça c'est une certitude. Et que les discussions que nous avons eu avec la DRAC nous a incité compte tenu du rayonnement de ce Musée, compte tenu des budgets qui se raréfient y compris au niveau de l'Etat, ils souhaitent plutôt accompagner des projets de niveau intercommunal.

Et que la DRAC a accepté d'augmenter sa participation aux alentours de 40 % dès lors que ce projet serait déclaré d'intérêt communautaire.

La question c'est pourquoi ça n'a pas été fait avant ? Pour plein de raisons, on aurait pu le faire au moment de la déclaration d'intérêt communautaire du Théâtre d'Anzin qui était aussi une évidence et sur lequel on va être sûr à la fin à peu près 25 ou 26 millions d'euros de travaux et sur les collections, je l'ai dit, la ville reste propriétaire des collections et du bâtimentaire.

Donc, à ce titre-là elle continuera à faire l'acquisition d'œuvre avec l'accompagnement et l'aide des amis du Musée.

Donc, rassurez-vous, les budgets de l'agglo sont en capacité d'accueillir ce projet sinon nous ne l'aurions pas fait. L'idée ce n'est pas de déstabiliser ou de déshabiller l'un pour habiller l'autre. Aujourd'hui on a un PPI à hauteur de 150 000 000 € sur l'agglo, tout ça, est phasé, oui il y aura certainement un recours à l'emprunt compte tenu de l'ensemble des projets, il n'y a pas que ces deux projets culturels, il y a aussi tous les projets de renouvellement urbain, tous les projets que nous portons au niveau de l'agglomération. Tout cela rentre dans un PPI dans lequel on a intégré comme on l'a fait d'ailleurs pour le théâtre d'Anzin qui n'était pas prévu, comme nous l'avons fait également sur l'écho quartier d'Aulnoy les Valenciennes que nous avons intégré et déclaré également d'intérêt communautaire, comme un certain nombre de projets que nous avons déclarés hier, un certain nombre de friches, je rappelle que nous avons lancé un plan friche en 2021 retenant 15 sites, et bien on commence à déclarer d'intérêt communautaire un certain nombre de ces sites, et bien tout cela rentre dans le PPI. Voilà. Le transfert est fait, nous avons la maîtrise d'ouvrage pour une agilité évidente de portage d'opérations tout cela est très clair dans les missions qui sont dévolues aux uns et aux autres, je vous le dis encore une fois, à l'instar de ce qui a été fait sur le commissariat de Police, on est en train d'affiner la totalité de l'accompagnement, on va aller encore solliciter la Région, je sais qu'Aurore fait l'ambassadrice sur le sujet, on va aller solliciter le Département pour boucler le budget final et connaître la participation globale in fine de l'agglo, et sa nécessaire ou pas sollicitation de l'emprunt.

Donc, c'est un processus normal traditionnel, qui n'a pas fait l'objet de remarque particulière, que ça soit en bureau ou en conseil et qui a fait à une voix près l'objet d'une belle unanimité.

Voilà, ce dont je me réjouis pleinement.

N LORETTE

Et donc la DRAC va apporter 40 % du budget.

L DEGALLAIX

Elle a déjà amené sur les études, elle a amené sur la scénographie, puisque je rappelle que le coût le plus important aujourd'hui c'est le clos et le couvert, mais qu'on a souhaité et c'est tout le travail qu'a mené Daniel Cappelle avec les équipes dans le cadre du projet scientifique également, de pouvoir revoir totalement la scénographie de ce Musée, qui je le rappelle va voir son entrée complètement inversée, avec des espaces complètement repensés, voilà il y a un gros gros travail qui est fait. Il ne faut pas que les Valenciennois se disent tout cela pour ça, finalement on ne voit pas de changement du tout, on le fait entrer de plein pied vraiment dans le 21^{ème} siècle avec une salle spécifique pour ses expositions temporaires, et avec un choix qui devrait vous faire plaisir puisque ça sera la gratuité totale et permanente de ce Musée, sauf pour les expositions temporaires, mais ce Musée sera gratuit pour l'ensemble de celles et ceux qui souhaiteront le visiter.

Q OMONT

Une remarque, moi je regrette que vous n'avez pas communiqué comme ça hier soir, parce que c'était assez frustrant en fait, moi j'ai posé une question qui était assez agressive finalement par rapport à ça. Mais il y avait de la frustration. Il y avait de la frustration parce qu'hier vous n'avez pas donné tant de détails que vous en donnez ce soir. Et je trouve que....

L DEGALLAIX

Vous n'aviez pas le même propos non plus ; moi je ne goute pas le fait que vous puissiez dire que je profite de ma double casquette... non non non mais attendez. Que vous mettiez des buts contre votre camp, pas de souci, moi je vais vous faire embaucher au VAFC il n'y a pas de problème. A un moment donné, tout le monde reconnaît l'intérêt, même Mme Lorette bon, l'intérêt et le rayonnement de ce Musée au-delà...

Q OMONT

En dehors de ça, est-ce que vous avez communiqué les chiffres que vous avez donné. Hier soir vous n'avez rien dit du tout, en fait moi j'étais aussi frustré, j'attendais de voir s'il y avait des choses qui allaient être annoncées, vous en avez très peu parlé. Si je n'avais pas posé la question de toute façon vous n'auriez même pas développé un petit peu sur ce sujet-là. Donc, je trouve que vous communiquez peu et là aussi c'est parce qu'il y a des questions, mais de vous-même vous pourriez présenter, vous pourriez donner plus de détails.

L DEGALLAIX

Oui, mais moi je réponds aux questions quand elles sont posées gentiment et poliment.

Q OMONT

Il n'y a pas que ça, non non non

L DEGALLAIX

Si, quand vous faites l'amalgame, si si.

Q OMONT

D'abord vous n'avez rien dit, et après moi j'ai dit quelque chose qui était assez, c'est vrai qui était assez agressif, je reconnais, mais vous n'avez pas communiqué. Moi j'attendais de voir aussi.

L DEGALLAIX

Je vous rappelle que je procède toujours comme ça hein. Ici aussi hein.

Je présente la délibération,

Q OMONT

Non, vous ne dites rien...

L DEGALLAIX

Je présente la délibération, je laisse l'opposition s'exprimer et je réponds.

Q OMONT

Oui, mais vous être prompt à donner des détails à certains moments, et à d'autres moments c'est un peu ...

L DEGALLAIX

Je donne les détails quand il y a des détails à donner et que l'on pose des questions.

Q OMONT

C'est un sujet important dont on doit parler.

L DEGALLAIX

Vous ne m'avez pas demandé de détail hier, vous m'avez dit que j'utilisais ma double casquette pour faire bénéficier la ville, machin etc... enfin un truc bon enfin voilà... Ce à quoi je vous ai répondu aussi sèchement et de la même manière sur les conseils que vous pouviez me donner.

Q OMONT

Oui, mais s'il y avait quelqu'un d'autre à l'agglomération, forcément il y aurait eu discussion beaucoup plus discussion. Là vous, vous avez considéré qu'il n'y avait rien à développer, il n'y avait rien à dire.

L DEGALLAIX

Je vous rappelle aussi qu'à l'agglomération ce n'est pas le même fonctionnement. Et que nous avons un exécutif, au cas où cela vous aura échappé, c'est comme ça, et que l'exécutif nous avons débattu très régulièrement de ce sujet comme nous l'avons fait sur le Théâtre d'Anzin et je vous rappelle que, quand on a présenté le théâtre d'Anzin, s'est passé encore plus vite que sur le Musée, avec pourtant un investissement beaucoup plus important, il n'y a pas eu une question.

Q OMONT

Inaudible

L DEGALLAIX

Elle sert pour que vous posiez les questions et je réponds aux questions. Hier vous n'avez pas posé de questions, vous avez fait un procès d'intention. Vous avez fait un procès d'intention, vous n'avez pas posé de question.

Q OMONT

Inaudible

L DEGALLAIX

Non mais, vous n'avez pas posé de question. Et quand vous posez des questions, on vous donne les réponses, je vous donne les réponses. Si, je vous donne les réponses à chaque fois que vous posez les questions, à chaque fois. Vous ne pouvez pas dire le contraire, et hier vous n'avez pas fait, vous n'avez pas posé de question, vous avez fait un procès d'intention. Donc, l'histoire retiendra qu'il y a un élu dans tout le conseil communautaire et c'est un élu de Valenciennes qui s'est abstenu sur la prise de compétence intercommunale du Musée. Dont acte. L'histoire le retiendra.

Q OMONT

Inaudible

L DEGALLAIX

Mais, voilà. Mais ce n'est pas la peine de claquer les ailes en conseil municipal sur les questions de culture, et de vous abstenir lorsque vous êtes en conseil communautaire. Donc, je connais mes réponses à chaque fois que vous me parlerez des problématiques culturelles.

Bien, je vous propose de passer au vote.

On clôt le débat sur le sujet, je vous propose de passer au vote.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 39 voix pour

16. Projet de transfert à venir du service archéologique de la ville de Valenciennes vers Valenciennes Métropole

L DEGALLAIX

Le projet de transfert à venir du service archéologie, ça fait suite à la délibération précédente. La DRAC nous a demandé également que ce service créé en 89 puisse devenir d'intérêt communautaire, il l'est de facto déjà aujourd'hui de par l'utilisation puisque la majeure partie des projets qui sont aujourd'hui portés sur le territoire de Valenciennes Métropole le sont par le service archéo de la Ville de Valenciennes pour des raisons simples, c'est qu'il y a une agilité, il y a des compétences, il y a une rapidité d'intervention et surtout il y a un coût beaucoup moins élevé que ce que peut facturer l'INRAP dans ses interventions, sachant que le reste à charge et le coût restant est supporté, n'est-ce-pas Monsieur le DGS, par la ville de Valenciennes, qui là aussi porte sa contribution à l'effort collectif communautaire, ce projet vise à, au fond, officialiser quelque chose qui est en fonctionnement depuis de nombreuses années et depuis 89, mais vraiment depuis le début des années 2000 où le service intervient énormément sur tout le territoire de Valenciennes métropole sur tous les projets pour lequel il est aujourd'hui sollicité.

Pas de remarque particulière sur ce transfert je suppose ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 39 voix pour

17. Règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires

L DEGALLAIX

Le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires, n'amène pas de commentaire particulier ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 39 voix pour

18. Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Lille et du bassin minier + Plan bois : approbation des documents et des programmes de mesures pour améliorer la qualité de l'air

L DEGALLAIX

On a été sollicité par le Préfet sur le plan de protection de l'atmosphère de Lille et du bassin minier plus le sud du département. On est parti pour 2 ans. On a accepté d'entrer dans ce dispositif de mesures de l'air ambiant mais aussi dans les bâtiments. Un certain nombre de commissions qui avec une gouvernance dans lesquelles nous serons je pense intégrés. On n'a pas pour l'instant été sollicité pour voir qui participerait à ces instances de gouvernance, c'est le début d'un long processus en partenariat avec l'Etat sous l'impulsion du Préfet.

Oui.

N LORETTE

Oui, Monsieur le Maire.

L'amélioration de la qualité de l'air est bien un enjeu à fois environnemental et de santé publique. Parce que la pollution atmosphérique contribue au réchauffement climatique et la cause chaque année de 40 000 décès comme c'est indiqué dans le document.

C'est dire que c'est un défi majeur.

Cela démontre l'urgence d'accélérer la transition écologique plus résolument.

Agir sur les passoirs thermiques et le développement des mobilités alternatives à la voiture.

Cela passe aussi par plus d'espaces verts. C'est pourquoi nous tenons aussi au parc Désandrouin. Des plantations d'arbres mais aussi le développement de zones piétonnes en centre-ville.

Et cela implique également de ne pas décider des mesures contre productives et qui n'ont pas été débattues comme la refonte de la carte électorale trouvée dans les boîtes aux lettres.

Le fascicule informe qu'à l'occasion des élections européennes, la ville organise une nouvelle répartition des bureaux de vote sous prétexte d'une meilleure accessibilité.

Plusieurs habitants m'ont interpellées à ce sujet.

L DEGALLAIX

... Délibération ou je vous coupe la parole, c'est très clair.

Vous restez sur cette délibération, merci.

N LORETTE

Je reste, parce que justement les habitants me disent qu'ils n'iront plus voter parce qu'ils doivent prendre la voiture. Ils vont devoir prendre la voiture et ça par rapport justement au plan de protection de l'atmosphère, ce n'est pas très compatible.

La première des accessibilités des bureaux de vote, c'est la proximité. Et là on est en train d'éloigner les bureaux de vote des habitants qui vont effectivement soit ne pas aller voter, alors que déjà les Européennes...

L DEGALLAIX

Vous restez sur la délibération s'il vous plait.

N LORETTE

Bin, j'y suis.

Pour vous je suis hors sujet. Je suis peut-être une élue de seconde zone, parce que je suis de l'opposition, je pose souvent des questions bêtes parce que je suis de l'opposition, mais j'ai le droit d'intervenir aussi, je parle bien de protection de l'atmosphère et je pense qu'à l'occasion des élections européennes, ce qui va être mis en place ne va pas dans ce sens-là.

J PRESSOIR

Une question d'information par rapport à la délibération, en ce qui concerne les zones à faible émission de mobilité. Savoir à partir du 1^{er} janvier 2025, dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants normalement on devrait mettre en application des zones à faible émission de mobilité, c'est-à-dire qu'on restreint, les véhicules, les plus polluants, donc, voilà, pour voir un peu l'état d'avancement des dossiers, s'il a été entamé.

L DEGALLAIX

Il n'y a pas de pas en avant et deux pas en arrière, donc, on n'a pas d'information nouvelle, parce que je pense que le gouvernement s'est rendu compte de la complexité d'un certain nombre de choses, notamment les artisans qui n'ont pas les moyens de changer leur camion, qui ne peuvent pas entrer dans les zones etc... donc pour l'instant on n'a pas de retour particulier.

Sur cette délibération on y reviendra, je ne sais pas combien on aura de représentant, si on a des représentants, si on en a un ou deux, bon voilà on xx très certainement si il y en a deux, moi je ne suis pas contre qu'il y ait un représentant de l'opposition qui puisse aller là-bas aussi hein, pourquoi pas ; moi je n'ai pas de réticence sur le sujet, on posera la question, on va y aller, ça permettra de porter la voix et de voir les difficultés que nous avons parfois avec une discussion avec l'Etat, ce qui est plutôt pas mal, c'est bien d'apprendre un peu d'opérationnalité, revenir sur la délibération, mais répondre à Madame Lorette quand même parce que nous avons vécu comme vous, la demande de modification de zonage, par l'Etat d'accord, je rappelle que cette demande de zonage elle est faite parce que nous avons des bureaux trop importants, et des bureaux avec 1600 – 1700 votants, voilà, et que cette demande est faite, et que j'ai déjà prévenu le Préfet que nous faisons un test sur ces élections, et que je souhaitais qu'on puisse proposer et faire une contreproposition d'aménagement de bureaux, c'est-à-dire par exemple, sur les bureaux Jean Bonmarché, où il y a 1800 ou 1900 votants et 1300 de l'autre côté, on puisse plutôt créer un bureau C au milieu plutôt que d'aller mettre les gens dans les salles

de sports ou machin etc... Donc, on va y travailler aussi, mais ça n'est pas une volonté municipale, il faut qu'on soit sur des bureaux de vote qui comprennent au maximum un millier d'électeurs. Donc, il faut qu'on arrive à trouver ça. Ça va servir de test sur la période des élections européennes, ce n'est peut-être pas la meilleure mais c'est une sur laquelle il y a déjà beaucoup moins de monde qui vote, ça ne risque pas d'en amener beaucoup plus hélas, mais on est en train déjà travailler une contre-proposition, pour pouvoir dès l'année 2025, faire acter par l'Etat nos propres propositions d'aménagement.

N LORETTE

Inaudible.

L DEGALLAIX

Ce n'est pas dans la délib, et je suis d'accord avec vous, mais on ne va pas la remettre dans la délib et on le subit, voilà. Donc, je suis déjà suffisamment colère sur ce sujet-là, pour ne pas m'en rajouter, on est en train de travailler une contre-proposition, je ne vais pas dire qu'on imposera à l'Etat mais qu'on essaiera de présenter de façon musclée, pour dire qu'on puisse avoir quelque chose de cohérent.

L TROADEC

Pour revenir au sujet de la qualité de l'air j'ai remarqué qu'il commençait à y avoir des panneaux de mesures sur les boulevards pour la vitesse. Comme je les fréquente beaucoup, je peux vous dire qu'on ne voit pas grand monde rouler à 30 km/h, il faut quand même savoir qu'un des premier levier, c'est ça, c'est la vitesse, que ce soit sur tous les axes autoroutiers autour de Valenciennes, puisque c'est la raison principale pour laquelle la qualité de l'air est si mauvaise, il faudrait descendre à 70 en tout cas certains jours, même si ce n'est pas populaire ce genre de mesure, et sur les boulevards, il y aurait vraiment un gros travail à faire, pour que donc là qui met les contraventions ? Pas de voiture LAPI pour aller pourchasser les contrevenants.

L DEGALLAIX

Des contrôles réguliers de la Police Municipale, qui se substitue très souvent à la police nationale, hélas, sur ces opérations bien spécifiques, et sur la vitesse sur les autoroutes on peut en discuter longtemps partager, Monsieur Omont a fait une intervention hier en ce sens, ça n'est pas la ville qui décide de la vitesse sur les voies autoroutières, mais c'est bien le Préfet qui décide effectivement de diminuer la vitesse sur les autoroutes, et des forces de propositions, ce n'est pas le Maire de la Ville.

L TROADEC

Mais pour les boulevards ça peut-être vous ?

L DEGALLAIX

Les boulevards, on fait des contrôles réguliers vous savez, on met des panneaux de contrôle, des radars de contrôle on met des panneaux qui font papa/maman, après ça

s'appelle du civisme. Aux abords des écoles il y a des panneaux partout, vous voyez les gens se garer comme des... je ne dirai pas le terme, bon voilà, on a perdu le civisme. Et ça...

L TROADEC

Peut-être que là, la contravention hein, personnellement je serai vraiment pour, plus que pour 3 minutes de dépassement de stationnement.

L DEGALLAIX

Non, mais j'entends que votre regard à la verbalisation est à géométrie variable, moi, elle est constante, donc, elle constante. C'est-à-dire sur le dépassement, non ce n'est pas sur le dépassement, sur le non-paiement de l'utilisation de l'espace public, sur le stationnement gênant voir très gênant, mais sur la vitesse également. Voilà. J'ai une constance, il y a des règles, on les respecte, on ne les respecte pas, on se fait gauler on paie. On fait des contrôles réguliers, je parle sous couvert du Directeur de la sécurité urbaine, qui régulièrement fait ça, et qui fait aussi d'ailleurs le contrôle des sacs poubelles qui sont déposés un peu partout, en quantité, et qui nous amène de passer en disant de 130 tonnes de ramassages en dehors du ramassage traditionnel, à 700 tonnes, et il y a des verbalisations.

Mais ça continue, c'est un puit sans fond, et ça continuera toujours.

On met des verbalisations sur le stationnement gênant, vous passez le lundi, mardi, mercredi, Jeudi, vendredi, il y a toujours autant de bagnoles. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise.

Allez, revenons à nos moutons, sur ce PPA y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 39 voix pour

V FINANCES

19. Vote sur les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2023 – Budget Principal de la Ville de Valenciennes et budgets annexes, « Centre Aquatique » et « Parcs de stationnement »**L DEGALLAIX**

Monsieur L'Herminé, le compte financier unique.

A L'HERMINE

Comptes financiers uniques, donc petit changement xxxx ont été fusionnés en un, le compte de gestion et le compte administratif, qui s'appelle maintenant le compte financier unique, que je vais vous présenter pour l'année 2023.

Notre bilan est plus que satisfaisant, il va nous permettre de faire face à ce qui risque de nous arriver, puisque vous avez vu que les collectivités vont participer au déficit public et à hauteur de 2,5 milliards, et donc le compte administratif qu'on va vous présenter va nous permettre de faire face à ça et aux investissements qui nous reste à réaliser sur le mandat.

Donc vous avez dans un premier temps le compte de gestion. Les recettes, donc là nous sommes en 2023, donc un prêt de 80 millions contre 72 donc presque 7 millions de plus de recettes.

Je vous donnerai le détail tout à l'heure.

61 millions pour les dépenses pour 58, dans un contexte inflationniste puisque l'inflation est à 3,9, donc logique, on a une augmentation de 6 % je vous enverrai le détail.

Donc, une épargne de gestion à 18 millions d'euros, contre 14 l'année dernière et si on remet une année comme 2019 avant le COVID, 11 millions 406.

Cette épargne de gestion nous permet de faire face à l'intérêt de notre dette, 1 million 282 et on a un remboursement de notre capital à 5 millions 375. Donc, nous avons une capacité, une épargne nette de plus de 11 millions, pour faire face à notre budget d'investissement et nos investissements réalisés en 2023, que je vous présenterai, donc vous voyez, 11 par rapport à 7 et presque 3 en 2019.

Donc, ça c'est des ratios intéressants, ça nous permet aussi de pouvoir avoir des emprunts à des taux favorables. Nous n'avons pas trop emprunté pendant la période haute et nous allons pouvoir maintenant que ça baisse un petit peu réemprunter grâce à ces bons ratios.

Dans le détail, au niveau des dépenses, donc toujours en vert, c'est les frais de personnels qui représentent 58 % de nos 63,2 millions de dépenses.

58 % stabilité malgré l'augmentation du point, on est à 34 millions 900 de frais de personnel quasiment, pas à l'euro presque au même montant que l'an dernier.

Les autres dépenses 26 % c'est les charges à caractère général qui ont augmenté de 2 millions et demi, principalement par les fluides, toujours pareil, on a quand même 1 million 7 de fluides en plus, mais aussi, puisque nous avons fait une augmentation de 800 000 de la dotation CCAS, donc l'augmentation ici des 18,1 il y a 2 millions et demi pour le CCAS et pour les fluides.

Justement sur les fluides on a fait un petit graphe pour toujours suivre nos grosses inquiétudes que nous avons eu en 22, nous avons 3 millions 6 de fluides grâce au plan de solidarité, nous sommes montés à 5,3 donc 1 million 7 seulement de plus, on estime à plus d'un million l'économie grâce à ce plan de solidarité qui a été mis en place fin 2022.

Voilà pour les dépenses.

Le compte administratif est effectivement excédent grâce à l'augmentation des recettes de 79 millions, donc, il y a presque de plus de recettes que l'année dernière, principalement sur l'impôt. C'est-à-dire l'impôt, vous avez 42,8 millions d'euros, dedans vous avez une augmentation, alors vous avez dû faire des déclarations au mois de juin sur l'ensemble de vos biens, ce qui a permis d'encaisser en taxe d'habitation résidence secondaire, 2 millions 3 d'euros, nous avions prévu 900 000.

Alors, je pense que là il y a beaucoup de réclamations, donc il ne faut pas trop se réjouir, on devrait redescendre un petit peu, mais en tout cas c'est plus d'un million que ce qu'on avait prévu.

Et en plus les taxes foncières, à la base, les valeurs locatives vont augmenter aussi de 7 %, donc ça nous a permis d'avoir une augmentation très significative, de près de 4 millions d'euros, des impôts et taxes, ce qui est l'explication principale de l'amélioration de notre compte de gestion.

On peut également, les services, que ça soit les services de voirie, ou les services sur les travaux, les droits d'échafaudage, etc... il y a eu des augmentations, donc là aussi il y a plus d'un million d'euros d'augmentation de l'ensemble des services. Ça suit un peu l'inflation, mais un peu au-delà et c'est tout ce cumul qui nous permet d'avoir une épargne nette à près de 11 millions d'euros.

Ensuite, on va passer donc, à quoi servent ces 11 millions d'euros, nous avons investi cette année 22 millions 263 contre 18 l'année dernière, nous avons eu des recettes notamment des subventions pour 10 millions d'euros. Donc, le besoin de financement de notre section d'investissement est à 12 millions, et nous avons une épargne nette de 11 millions. Nous avons emprunté 4 millions 9, donc nous avons un excédent de 4 millions 85 sur les investissements.

Donc cet investissement de 4 millions 85 va nous permettre de réaliser, vous avez voté pour 2000 un budget d'investissement de 45 millions d'euros ; et jusqu'à la fin du mandat, c'est plus de 120 millions qui vont pouvoir être investi grâce à la bonne tenue de notre compte de gestion.

Également, quelque chose qui est à noter, c'est que le désendettement, c'est-à-dire la durée pour solder nos emprunts par rapport à notre épargne est à 3 années 74, sachez que la difficulté c'est à 12 ans, donc on est à 3,74 donc ça c'est aussi un ratio qui permet d'avoir la confiance des banques et d'emprunter dans des conditions très favorables pour nos prochains projets d'investissement.

Et pour terminer un petit point sur les emprunts, donc là pareil, un désendettement assez significatif puisque nous sommes à 65 millions d'emprunt de dû au 31 décembre 23, vous voyez contre 70 en 21, donc presque 5 millions de moins, sachant que dans ces 65 millions nous avons 3 millions pour le parking de l'Arsenal en solde et plus de 3 millions 7 pour le centre aquatique.

Le taux moyen comme on n'a pas trop fait d'emprunt dans les périodes où on est à plus de 4, le taux moyen est à 2,1.

Donc, 2,1 c'est le taux moyen de nos emprunts, ce qui nous permet d'avoir un montant d'intérêt aussi assez faible, ce qui explique ces bons résultats.

Voilà Monsieur le Maire.

L DEGALLAIX

Merci pour cette présentation.

Oui, Monsieur Deloge, Madame Lorette. Allez-y.

F DELOGE

Merci Monsieur le Maire.

Je vais la faire plus courte, vu que Monsieur L'Herminé a répondu à quelques-unes de mes interrogations. Je vais quand même vous en poser quelques-unes.

Ne serait-il pas envisageable au vu de ces bons chiffres de baisser les impôts locaux en profitant justement de ce que Monsieur L'Herminé vient de dire pour redistribuer du pouvoir d'achat aux Valenciennes, autre fenêtre de tir envisageable, réduire notre dette communale en remboursant les banques de manière anticipée, et aussi dégager des marges de manœuvre pour les prochaines années.

A moins que vous pensiez ne pas avoir suffisamment investi avec l'annonce des derniers projets, Hôtel des Polices et Pôles éducatifs.

Enfin, l'Etat cherche toujours à faire des économies comme vous venez de le dire, sur les comptes des collectivités, où on entend toujours parler mais est-ce vraiment le cas, si oui, sommes-nous impactés et à quelle hauteur, la Ville de Valenciennes devra y contribuer.

Je vous remercie.

L DEGALLAIX

Madame Lorette.

N LORETTE

Effectivement ça été souligné, les résultats sont bons et finalement lors du vote du budget, j'avais proposé effectivement que compte tenu des bases à 7,1 % avec l'augmentation des valeurs locatives, que même si on n'augmentait pas les taux, et bien la douloureuse serait salée pour les contribuables, puisque la taxe foncière a sacrément augmentée, et j'avais d'ailleurs proposé justement pour agir en faveur du pouvoir d'achat des habitants qui eux aussi subissent les augmentations de l'énergie, de baisser la taxe foncière, comme l'ont fait d'ailleurs certains de vos collègues Maire dans le Valenciennes.

Alors certes un budget toujours prévisionnel, mais entre les dépenses d'investissement votées et celles réellement réalisées en 2023, on découvre quand même un delta.

On constate un taux de réalisation des investissements de seulement 54 % en matière de dépenses d'équipement, ce qui est bien faible.

Bref, on a moins investi qu'annoncé. Et les contribuables, comme aurait dit Jean Claude Dulieu, n'en ont pas eu pour leur argent.

On constate également que les efforts de gestion qui ne sont que l'application de mesure d'austérité par la ville se traduisent par une masse salariale stable, comme ça été signalé par Monsieur L'Herminé, et ce malgré la revalorisation du point d'indice. Ce qui démontre bien, puisque la masse salariale est stable malgré l'augmentation des salaires. Il y a moins d'agents de service public, et qui sont devenus la variable d'ajustement budgétaire avec de nombreux postes en moins, l'externalisation ou la suppression de services mais aussi la mutualisation avec l'agglo. Agglo à laquelle on transfère de plus en plus de charges, on le vérifie encore avec le Musée, et le service archéologique aujourd'hui.

C'est une façon de faire passer les charges de centralité, dont les maires successifs se sont toujours plaints.

Malgré un contexte difficile, les recettes de fonctionnement de la ville progressent de 8,63 %. C'est incroyable, c'est énorme surtout vu le contexte difficile lié à l'inflation et à l'augmentation des fluides.

Donc, c'est pourquoi que compte tenu de ces résultats exceptionnels une baisse de la taxe foncière ne paraissait pas si inopportune.

Autre raison pour laquelle le budget ne se porte pas si mal, c'est la bonne santé des produits issus du stationnement. Les prunes ça rapporte bien grâce à la déshumanisante voiture LAPI qui ne fait pas dans la dentelle ni dans le détail.

De plus tous les services de la Ville ont augmenté. Les habitants paient plus cher la cantine, le conservatoire, les centres de loisirs etc...

Certes c'est bon pour le budget de la ville, c'est moins bon pour le budget des habitants qui eux aussi doivent faire face à l'inflation.

Quant à notre cher parc de stationnement qui a bénéficié d'une rallonge d'un million en 2023, il accuse quand même un déficit de 135 000 €.

Autre mauvaise surprise, le déficit d'exploitation du centre aquatique s'élevant à 1,4 million en 2023, en raison notamment du coût de l'énergie.

Ce contraint la ville à verser une subvention d'équilibre d'un million sept en 2024.

Domage que cet équipement n'ait pas été conçu avec des normes d'isolation et de gestion thermique plus écologique. On n'en serait pas là aujourd'hui.

Vous l'avez souligné, on relève une épargne brute en progression, une bonne capacité de désendettement, et un encours de la dette en légère baisse. Bref, tout est dans le vert.

Je ne doute pas que les élections approchant vous allez donner un coup d'accélérateur aux investissements, quitte à recourir davantage à l'emprunt puisque les taux sont en train de rebaisser.

Mais souhaitons que la cure d'austérité que le ministre de l'économie veut faire subir aux collectivités locales, ne grève pas notre capacité à répondre aux besoins des habitants en matière de qualité de la vie et de service public.

D'autant que ces derniers services publics ont déjà subi un sacré tour de vis ces dernières années, quand ils ne sont tout bonnement pas condamnés à disparaître, comme les services d'aide à la personne pour les personnes âgées, où la condamnation de l'école supérieure d'art par exemple.

Bref, j'espère que ces bons résultats vont conduire à l'avenir à ne plus augmenter les services de la ville et à améliorer les services publics de notre cité.

L TROADEC

J'aurai juste une petite remarque à faire, puisque beaucoup de choses ont été dites, si on synthétise, et d'ailleurs vous ne vous en cachez pas, tout est orienté vers l'investissement, bon pourquoi pas. Tout ce qui est budget de fonctionnement, sont quand même assez bien maintenus, contenus, et effectivement les circonstances vous aident, puisqu'il y a des transferts qui sont imposés par l'Etat, il y a des services qui disparaissent, parfois c'est votre choix. Moi, voilà, il y a quand même des gens qui grognent à Valenciennes, et c'est vrai que par exemple si on prend ce tableau de l'évolution des grandes masses financières de 2019 à 2023, on peut quand même constater que les subventions aux associations et autres personnes privées ont baissé de 13 %, donc, c'est moins 13 % sur ces dernières années. Et qu'effectivement le produit issu du stationnement c'est quand même passé de 3 millions à plus de 5 millions, donc une augmentation de 40 % il faut faire attention peut-être à ne pas mettre trop sous pression le citoyen à sa hauteur, là où sa vie civique lui apparait et c'est bien l'investissement, enfin moi parfois je trouve que le béton ne résout pas tout, et moi j'aimerais plus peut-être que le facteur humain rentre un peu plus dans l'équation.

L DEGALLAIX

Bien, alors, quelques petites remarques, pour partager effectivement le constat de la bonne santé financière, vous, Madame Lorette qui pendant des années nous avez dit du précipice et que nous n'allions pas tarder à y tomber, bon, je trouve que on en est quand même très loin.

Ces résultats ce n'est pas le fruit du hasard, c'est le fruit d'une volonté politique et du respect d'engagement que nous avons pris auprès de nos concitoyens, parce qu'il y en a qui râlent mais il y en a aussi beaucoup qui sont satisfaits des politiques menées. Ces politiques pas toujours populaires d'économie et d'adaptation. Nous avons changé nos pratiques de gestion des fluides, on s'est montrés plus pertinents sur l'ensemble de nos bâtiments communaux, et au fond, chaque crise révèle en nous, une capacité d'adaptation très forte, et on se dit mais pourquoi on n'a pas fait ça avant. On évalue la pertinence de chaque recrutement aussi, oui effectivement, je caractérise souvent, je schématise le fait qu'il y avait des fois des gens dans les mairies, on recrutait à tour de bras des gens, des personnes qui tapaient le courrier, une personne qui l'imprimait, une qui faisait l'enveloppe et une qui allait la poster. Aujourd'hui effectivement on a rationalisé tout cela, et sans diminuer la qualité du service public, mais plutôt en inventant le service public de demain. Il y a aussi beaucoup de numérisation, et les gens ne font plus les mêmes démarches qu'ils le faisaient auparavant, et donc on repense forcément tout cela.

Nous avons, oui je l'assume, développé l'externalisation sur un certain nombre de sujets, parce que l'objectif est d'être au rendez-vous des attentes de nos habitants et on est parfois plus performants sur des missions qui n'étaient pas forcément bien menées par la

ville, mais c'est aussi ça les procédures d'évaluations que nous menons et qui répondent aussi encore une fois à l'engagement que nous avons pris auprès des Valenciennes et des Valenciennes.

Oui, il y a eu une augmentation des bases, mais nous avons surtout fait un travail pour contenir l'inflation, parce qu'en face des bases, les bases elles augmentent en fonction de l'inflation, je rappelle que l'augmentation des bases elle n'est pas définie par la ville, si elle l'est quand elle le souhaite augmenter l'impôt, ce que nous n'avons pas fait je rappelle depuis 12 ans maintenant, mais bien par l'Etat en fonction du niveau d'inflation, voilà, et donc nous avons contenu les, aujourd'hui, nos dépenses dans un niveau d'inflation qui était de l'ordre de 6 %, nous avons contenu notre niveau de recours à l'emprunt à 5 millions d'euros, alors que nous avons inscrit 20 millions d'euros sans pour autant baisser le niveau d'investissement, puisque je rappelle qu'en 2023 nous avons quand même investi 22 millions d'euros. Si vous trouvez que nous avons baissé sur les investissements, je ne partage pas forcément cette approche.

Effectivement des recettes en forte hausse, et bien ça reprend la phrase que vous évoquiez tout à l'heure, vous qui vous dites le champion des recherches de subventions, et bien très clairement oui, très clairement et merci de donner du crédit à vos propos à travers les chiffres qui vous sont présentés. Nous sommes allés chercher rien à l'Etat et dans le cadre de l'ANRU 20 millions d'euros sur nos pôles éducatifs, voilà. Tous les seuils ont été, tous les plafonds de verre ont été explosés, et nous avons eu des régimes dérogatoires sur ces deux pôles qui sont tout à fait remarquables, novateurs, très bien pensés, et on est allé chercher 50 % ; 20 millions d'euros. On a financé un sur les deux. Donc, effectivement j'avoue que dans nos prévisions même les plus folles, on ne pensait pas avoir des recettes aussi fortes puisque les subventions de droit commun sont soumises à un certain nombre de réglementations, donc l'ANRU vous ferez un équipement public structurant dans le cadre d'un quartier en rénovation urbaine, c'est 5 millions d'euros, bin là ils sont montés, ils sont allés à 7 millions.

Et donc, les bonnes nouvelles sont tombées, et on ne peut que s'en réjouir.

On a quand même un taux de réalisations de 90 % sur le fonctionnement et 67 sur l'investissement, ça ne nous empêche pas de rester vigilants.

Je crois que c'est un budget raisonnable, raisonné et un budget d'attaque pour la suite.

Oui, effectivement les taux de réalisations sur l'investissement de sont jamais de 100 %, c'est logique puisque quand vous lancez un projet, il ne se réalise rarement sauf si les montants sont faibles dans l'année, c'est une évidence. On le voit avec le Musée, on le voit avec les pôles éducatifs, on le voit avec tous les projets que nous portons.

Pour autant est-ce qu'il faut faire un remboursement anticipé ? non ! non parce que le fait d'avoir une situation financière très saine et très intéressante, ça permet, et j'en sais quelque chose, de se présenter devant le banquier avec des arguments ; et vous savez qu'on ne prête qu'aux riches. C'est de bonne guerre et que lorsque vous avez des ratios défaillants, on vous prête, pas toujours mais quand on vous prête, on vous prête à des taux assez élevés. Arnaud L'Herminé a rappelé le taux moyen, qui est la résultante d'indicateurs très positives.

Donc aujourd'hui, on se tirerait quasiment une balle dans le pied de rembourser par anticipation, parce que si demain on est obligé de recontracter l'emprunt, on le recontractera certainement à un taux beaucoup plus élevé.

Et je vais vous décevoir, je ne suis pas un partisan de la diminution de l'imposition. D'ailleurs je ne me suis pas engagé sur le sujet dans le programme électoral que nous avons la chance de présenter avec toute l'équipe ici présente, nous avons pris un engagement qui était celui du maintien des taux, et nous respectons l'engagement.

Alors, oui on peut toujours faire un affichage en disant on baisse d'1 % ou 2 % le taux, il faut savoir que sur la feuille d'imposition de nos concitoyens, c'est 4 – 5 – 6 euros. Vous allez me dire ça peut être important pour certains c'est vrai, mais pour la majeure partie des gens, ça ne représente pas quelque chose de significative, et ça pourrait positionner et mettre en difficulté la collectivité pour la suite, car c'est bien ça. Là finalement, on jette un coup d'œil dans le rétroviseur de ce qu'on a fait, mais moi ce qui m'intéresse, c'est la vision prospective, c'est ce qu'il nous reste à faire. Et ce qu'il nous reste à faire, c'est le portage de projets structurants, pour notre population. Alors on a parlé de l'Hôtel des Polices, même si une grande partie de ces 42 millions afférents à l'hôtel des polices est portée par l'Etat, je vous rappelle que la ville étant maîtrise d'ouvrage, elle assure le financement pour le compte de l'Etat, nous sommes le banquier de l'Etat, il nous rembourse mais dans des délais que nous ne maîtrisons pas. Donc, il faut rester vigilants, et nous finissons sur fonds propres, l'Hôtel de Police Municipale, donc, il faut prévoir ça.

Je l'ai dit, les pôles éducatifs 40 millions d'euros ; nous terminons celui de chasse royale qui ouvrira le 1^{er} janvier 2025, donc on est en phase maintenant de déblocage d'un certain nombre de crédits pour finaliser et puis une fois l'équipement livré, fin d'année 2024, nous démarrons de Faubourg de Lille, nous avons passé la délibération sur la parcelle cédée par le Département, où là on repart encore pour à peu près le même niveau. Et puis, nous allons livrer l'Hôtel des Polices sur un engagement fort que nous avons pris, c'est de permettre aux forces de Polices d'avoir des conditions de pouvoir se garer et que les gens puissent venir dans de bonnes conditions également à l'Hôtel de Polices et nous finançons pour 11 millions d'euros le parking qui se trouvera juste à côté de l'Hôtel des Polices et puis on a des programmes de rénovation urbaine et de requalification de voirie, avenue de Liège et un certain nombre de rues avoisinantes, et puis il y a le quotidien, c'est-à-dire que par an on a quand même une enveloppe de 10 millions d'euros qui permet d'assurer l'entretien courant de nos bâtiments, de nos voiries etc... donc on a un certain nombre de certitudes, sur nos investissements, ils sont lourds, ils sont de nature à changer la vie des Valenciennes et des Valenciennes, et quand on fait les équipements publics structurants on fait de l'humain aussi. Quand on réussit le tour de force de mettre 70 professionnels autour de la table pour créer les Pôles éducatifs et d'avoir dans le même lieu une crèche, la PMI, les services sociaux du Département, d'avoir l'Education Nationale, c'est un truc qui n'a jamais été fait nulle part ailleurs, tout le monde travaille en silo habituellement. C'est un truc exceptionnel, je le dis et je remercie encore les services qui ont travaillé sur le sujet, mais remercier aussi les Valéries Beyrouiti et Loriaux et Delphine Alexandre, d'avoir porté ces projets-là, parce que on vient de loin pour voir avant même l'ouverture, la méthodologie Valenciennaise

qui a réussi à mettre tout le monde d'accord sur le sujet et on va même au-delà sur celui du Faubourg de Lille puisqu'on y ajoute en plus les centres sociaux. Là c'est quand même des mondes qui ne sont pas sensés cohabiter. Avec la volonté d'ouvrir ces équipements que le territoire et sur les habitants puisqu'à chaque fois, ils sont ouverts géographiquement parlant, mais ils sont ouverts aussi par des salles qui seront partagées et utilisées par des habitants qui vont s'approprier ces équipements et les totémiser, donc on fait aussi de l'humain, beaucoup quand on fait ça, et nous créerons à l'intérieur qui pour nous a du sens et on l'a vu et peut-être même si nous n'en n'avons pas été impacté pendant cette période difficile des émeutes urbaines, on a été épargnés, nous créerons également à l'intérieur la maison des mamans, pour accompagner aussi toutes celles et ceux, toutes celles qui ont des difficultés aujourd'hui parce qu'elles sont maman célibataires, parce qu'elles n'y arrivent plus avec leurs enfants, enfin voilà, c'est aussi quelque chose unique qui a été proposée par Jean Louis Borloo dans son plan des banlieues à l'époque qui n'avait pas été retenu, et bien nous allons le faire en expérimentation ici sur Valenciennes. Donc, vous le voyez, il n'y a pas tromperie, il y a effectivement des ratios qui sont le fruit d'une politique encore une fois assumée, oui il y a eu des décisions compliquées à prendre par moment, oui alors j'entends, je ne vais pas revenir sur le stationnement parce qu'on en a assez parlé, et je ne reviendrai pas sur le sujet, ce n'est pas une particularité Valenciennoise, c'est un sujet partout et partout où il y a du stationnement, les villes quelles qu'elles soient de droite, de gauche du centre, elles encaissent le stationnement. Donc, ce n'est pas un scoop.

Sur les subventions, oui, il y a eu une baisse des subventions, mais, c'est bien aussi de rappeler que malgré tout nous restons 30 % au-dessus des communes de même strate sur les montants de subvention parce que depuis très longtemps, nous avons un deux ou trois temps d'avance sur le sujet et on voit que finalement nos concitoyens ont une capacité d'adaptation et un sens des responsabilités qui m'impressionnent, parce que finalement, les efforts qu'ils doivent provoquer dans leur propre structure associative, c'est au fond les efforts que tout à chacun a fait pendant cette période difficile, enfin moi je n'ai pas mis le chauffage à 22 chez moi pendant la période compliquée, je l'ai mis à 17 ou à 16 comme tout le monde. Et tout le monde éteignait les lumières en sortant et donc cet esprit de responsabilité, finalement oui, m'impressionne mais ne m'étonne pas quand je connais cet esprit de solidarité des Valenciennaises et des Valenciennois. Donc c'est un regard dans le rétroviseur qui permet de dire que l'année 2023 a été bonne, mais qu'elle va nous permettre d'avoir les moyens des ambitions que nous avons et ça c'est important et je voulais souligner l'engagement de l'équipe municipale qui m'entoure, et qui assume et à porter toutes ces mesures des fois pas toujours faciles etc... Mais dans l'intérêt encore une du développement de notre collectivité, et puis remercier chaleureusement les services qui donnent du sens aux décisions politiques et à l'impulsion que nous menons, ce n'est pas toujours facile, mais quand le résultat est à la hauteur de ce qu'on a présenté, c'est plutôt rassurant, sur la capacité de gestion et sur notre capacité à tenir les engagements forts que nous avons pris auprès de la population Valenciennoise.

Voilà, donc, je suis désolé de ne pas vous donner les réponses satisfaisantes à vos questions, mais je pense que c'est faire montre aussi d'une gestion responsable et c'est

un peu notre rôle pour mener à bien les finances de la Ville et un dernier point pour conclure, pour répondre également à votre dernier questionnaire, Monsieur Deloge. Oui, effectivement il y a une grande inconnue, on a beaucoup de certitudes sur nos investissements, sur la manière dont on va les conduire, sur la temporalité, tout ça, nous le maîtrisons parfaitement, la grande inconnue, c'est à quelle sauce nous serons mangés par l'Etat. Le quoi qu'il en coûte qui a sûrement été nécessaire et nous a sûrement permis de nous en sortir mieux que d'autres pays, a été rendu nécessaire, le quoi qu'il en coûte prolonger bien après les différentes et notamment la crise sanitaire, elle est peut-être plus compliquée à comprendre. Moi je la comprends dès lors qu'elle n'est pas payée à la fin par les collectivités. Je rappelle que nous avons un devoir d'exemplarité et surtout un devoir d'équilibre de nos budgets. Ce qui n'est pas le cas de l'Etat qui année après année creuse la tombe du déficit avec une frénésie déconcertante.

Il y aura un certain nombre de mesures à prendre, on partage parfois des mesures de taxation sur un certain nombre de structures qui font d'énormes bénéfices et peut-être des taxations sur les actionnaires ou les bénéficiaires d'actionnaires, c'est quelque chose que je peux, pour quelqu'un de centre droit vous voyez entendre dans une période compliquée, j'espère que les collectivités locales et territoriales ne serviront pas de variable d'ajustement, même faible puisque 3 milliards c'est compliqué à combler, sachant le travail que nous faisons, parce que finalement on n'est parfois impopulaire quand on baisse le chauffage dans les salles de sports, on est parfois impopulaires quand on diminue un peu les subventions, quand on met des PV, mais on assume et on contribue à hauteur de 75 % l'investissement public quand même, mais au fonctionnement du BTP. Donc si demain vous coupez les ailes aux collectivités locales et territoriales, il y aura forcément des répercussions y compris pour l'Etat, c'est le chien qui se mord la queue, parce qu'il y aura moins d'investissement donc il y aura moins de recettes de TVA pour l'Etat et tout ça, c'est compliqué. Donc, je pense, ce n'est pas parce que je ne souhaite pas que l'on soit impacté, que ça serait un mauvais calcul, mais vous savez qu'en politique le pire n'est jamais à exclure, voilà. Et donc, il nous faut être vigilants sur le sujet et donc, ce compte administratif ce CFU, voilà quelles que soient les décisions qui sont prises demain, nous permettent quand même d'assurer les engagements que nous avons pris sur 2020 – 2026 auprès de nos concitoyens. Oui, une dernière intervention.

N LORETTE

Xxx sur les collectivités sont particulièrement injustes, parce qu'on n'a rien à avoir dans le déficit et voilà, c'est même contreproductif puisque les investissements c'est de l'emploi, c'est ce qui fait tourner l'économie comme vous venez de le dire. Et je pense que les 10 milliards que cherche... parce que ce n'est pas l'Etat, l'Etat c'est le gouvernement et c'est un gouvernement qui a une certaine couleur politique. Vouloir chercher 10 milliards sur les services publics, alors que comme vous l'avez souligné, il y a de l'argent à aller chercher dans les surprofits chez les actionnaires.

L DEGALLAIX

Je savais que ça allait vous plaire ça.

N LORETTE

Bin non, mais, il faut arrêter là, ce n'est vraiment pas juste.

Et ne serait-ce que l'évasion fiscale, 80 milliards chaque année, les 10 milliards que cherche Bruno Lemaire, ils sont tout trouvés hein.

L DEGALLAIX

Bon on ne va pas faire la politique nationale, bon quels que soit les gouvernements, il n'y en a pas un pour rattraper l'autre, il n'y en a pas un qui n'a pas creusé les déficits, voilà dans des proportions parfois différentes, l'essentiel c'est les propos que j'ai pu vous tenir, je m'en tiendrai là et je m'éclipse le temps du vote, puisque je ne peux pas participer au vote et je laisse Monsieur Audegond faire voter cette délibération.

A AUDEGOND

Bien y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 4

Je vous remercie. Vous pouvez rentrer.

L DEGALLAIX

Merci Monsieur le Premier adjoint.

Délibération adoptée par 29 voix pour, 4 abstentions (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE) et 6 non-participations au vote (M. DEGALLAIX, M. AUDEGOND, M. KOLLER, M. DI VITA, M. MARTINEZ, Me LECLERCQ)

20. Affectation des résultats de l'exercice 2023 des budgets de la Ville de Valenciennes**L DEGALLAIX**

On passe ensuite aux délibérations d'affectation de résultats.

Les premiers sur le budget global principal de la ville. Merci Monsieur L'Herminé pour cette présentation et aux services financiers Clémentine et l'ensemble des services pour ces réalisations. Je sais que c'est toujours quelque chose de très compliqué. Les chiffres qui tombent à la dernière minute, ça bouge, ça change, enfin voilà.

Merci pour ce travail très pointu que vous avez réalisé.

Affectation des résultats d'abord sur le budget général et puis du Centre Aquatique.
Je suppose que c'est la même sanction ?
Abstention ? Vote contre ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 39 voix pour

21. Actualisation des autorisations de programmes sur le budget principal – BS 2024

L DEGALLAIX

Les actualisations de programmes les APCP, donc c'est la revalorisation d'un certain nombre d'opérations au cours actuel, je suppose même sanction ?

Des votes contre, abstention ?

Oui, allez-y.

J PRESSOIR

Xxx nouvel hôtel de police, au niveau de l'Etat il y a quand même 37 millions comment dire de... vous avez un calendrier précis comme vous avez pu faire en ce qui concerne le Musée.

L DEGALLAIX

C'est ce que je disais on fait banquier de l'Etat et on débloque au fur et à mesure de l'avancée des travaux qui vont démarrer c'est imminent puisque la base vie a été installée sur le site de Forgeval, au fur et à mesure des factures on paie à dû proportion du marché passé, c'est-à-dire 34 millions d'euros, on fait l'avance et l'Etat nous rembourse.

Donc des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (Mme LORETTE)

22. Vote du Budget Supplémentaire 2024 – Budget principal

L DEGALLAIX

le BS du le budget supplémentaire, la 22.

Des votes contre ? Abstention ?

Oui.

J PRESSOIR

XXX intervenu effectivement sur le compte administratif, pour ne pas alourdir si vous voulez, il y en avait déjà assez. Il y a quand même un résultat de fonctionnement qui est important qui est à hauteur de 31 millions 987 110 ça fait quand même pas mal au niveau du résultat.

Ce que j'aurai bien voulu avoir comme information, c'est par rapport à votre position sur le CCAS. Il y eu des évolutions intéressantes dont on avait débattu à la fin 2023 au niveau débat d'orientation budgétaire. D'une part il y a le schéma classique d'intervention du CCAS sur l'aide individuelle, mais par contre vous aviez développé une aide collective sur les quartiers au niveau de l'aide alimentaire.

Ça, ça me paraissait quand même essentiel. Est-ce que vous avez une continuité à ce niveau là qui est enclenchée.

L DEGALLAIX

Nous avons dit que nous faisons ça jusque, la période de trêve hivernale, jusque fin mars et on a prolongé sur deux distributions complémentaires sur le mois d'avril, voilà, avec un franc succès hélas.

Donc sur le BS Budget principal : des votes contre ? Abstention ?

Délibération adoptée par 39 voix pour

23. Vote du Budget Supplémentaire 2024 – Budget Annexe Centre aquatique**L DEGALLAIX**

Sur celui du Centre Aquatique, vote contre ? Abstention ?

Délibération adoptée par 39 voix pour

24. Vote du Budget Supplémentaire 2024 – Budget Annexe Parcs de stationnement**L DEGALLAIX**

Sur celui du Parcs stationnement auquel ne prennent pas part au vote : Monsieur Audegond, Monsieur Martinez, Monsieur Koller, Monsieur Di Vita, Madame Leclercq.

Vote contre ? Abstention ?

Délibération adoptée par 33 voix pour, 1 voix contre (Me LORETTE) et 5 non-participations au vote (M. AUDEGOND, M. KOLLER, M. DI VITA, M. MARTINEZ, Me LECLERCQ)

25. Vente de biens sur le site Agorastore**L DEGALLAIX**

Vente de biens sur le site Agorastore, voilà, on fait régulièrement, on se sépare d'un certain nombre de matériel, c'est le cas pour un télescopique et un bus Renault pour un montant de 26 000 €.

Pas de remarque particulière ? de vote contre ou d'abstention ?

Délibération adoptée par 39 voix pour

VI RESSOURCES HUMAINES

26. Mise à jour du tableau des effectifs**L DEGALLAIX**

La mise à jour des effectifs qui a fait l'objet de réunions avec les instances paritaires, même sanction ?

Délibération adoptée par 39 voix pour

27. Modification des conditions et des modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel municipal et membres du Conseil municipal**L DEGALLAIX**

La modification des conditions et de modalités de frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel et des membres du conseil municipal, c'est la réactualisation de ces frais.

Des votes contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Cette dernière délibération vient conclure l'ordre du jour de notre conseil municipal.

Il y a des questions orales. Je vous propose de démarrer.

Madame vous avez la parole.

Délibération adoptée par 39 voix pour

VII QUESTIONS ORALES

Groupe « Valenciennes Verte et Solidaire »**Me TROADEC****Question ①**

Monsieur le Maire, Depuis le déploiement de la voiture LAPI dans notre ville, le problème que pose le stationnement des véhicules utilisées par les médecins, de moins en moins nombreux certes, ou surtout, infirmiers qui exercent en libéral et sont habituellement appelés à donner des soins à domicile comme les auxiliaires de vie, est devenu plus aigu. Pourtant, des circulaires existent je ne vais pas toutes les énumérer d'époques diverses de 1962 à 1986 (no 710 du 20 novembre 1962 et no 72-268 du 12 mai 1972 ; pour les infirmiers, des circulaires no 69-140 du 27 mars 1969 et no 86-122 du 17 mars 1986) qui ont recommandé aux agents habilités à constater des infractions de faire preuve de tolérance lorsqu'ils sont en présence d'un véhicule arborant le caducée. Qu'en est-il quand plus aucun être humain ne peut exercer ce discernement ? Ces professionnels exercent des métiers du soin dont notre société ne saurait se passer et sont, dans le cas des auxiliaires de vie, mal rémunérés et peu reconnus. Leur mobilité est intrinsèque à leurs missions auprès d'une population vieillissante. L'incessante utilisation d'une application téléphonique est peu compatible avec la disponibilité nécessaire aux soins prodigués aux personnes. La crainte permanente d'une amende est un stress important dont la collectivité pourrait les dispenser. Des solutions existent : la ville de Marseille par exemple, qui utilise également la voiture LAPI, a un tarif préférentiel pour les professionnels de santé. 280€ à l'année pour le stationnement dans toutes les zones de la ville, c'est déjà beaucoup pour des auxiliaires de vie. Pourquoi ne pas proposer la même chose à Valenciennes ? Et ne me répondez pas que vous n'avez pas la main sur les règlements appliqués par la SPL stationnement, nous aurions tous ici du mal à vous croire.

Question ②**Me TROADEC**

Monsieur le Maire, Le ministère de l'intérieur a récemment sorti ses chiffres concernant les crimes et délits enregistrés en 2023 ce qui permet d'établir un classement des villes les plus violentes, strates par strates. Il apparaît que la ville de Valenciennes figure, malheureusement, en tête des violences sur voie publique dans la catégorie des villes moyennes de 20 000 à 100 000 habitants. Cela représente 8 faits commis en 2023 pour 1 000 administrés, bref, on en a déjà parlé l'année dernière, j'en suis bien consciente mais comment expliquez-vous de tels chiffres alors que le nombre de caméras de surveillance est exceptionnellement important dans notre ville ?

L DEGALLAIX

Bon il y a la réponse dans votre question. Sur la première je ne reviens pas sur le stationnement on en a parlé pendant des mois, des mois, des mois, je ne mets pas de sous dans l'horodateur, voilà, le travail a été fait par la SPL qui a proposé une large palette de possibilités y compris pour les professionnels de santé. Ils les saisissent ou ils ne les saisissent pas voilà, je vous rappelle que le fait de privilégier telle ou telle profession est puni par loi, je le rappelle quand même, parce que demain vous

allez me le demander pour les artisans, vous allez me le demander pour les masseurs kinésithérapeutes, pour les infirmiers, ce qui est logique, bon c'est interdit.

Il y a un dispositif de droit commun qui a été aménagé avec des propositions qui ont été faites, les confédérations syndicales ont été reçues par le Président de la SPL qui a fait des propositions, ils ne les ont pas saisies au vol, s'ils le souhaitent les propositions qui ont été faites et les conditions tarifaires spécifiques sont toujours d'actualité.

Ça été fait bien évidemment, aujourd'hui on a le spectre le plus large sur le stationnement c'est pour ça que j'ai dit on ne revient plus, et on avait un trou dans la raquette avec les résidents en zone orange, il a été réglé et plutôt bien fait. Là aussi un remerciement au Président de la SPL et à son directeur général qui est présent, ça n'est pas toujours facile, ce n'est pas le poste le plus facile, ils sont à l'écoute et très réactifs sur les conditions que l'on peut proposer et le paiement du stationnement rentre dans les esprits puisque les verbalisations LAPI fondent comme neige au soleil. On a 60 % de verbalisation en moins, parce que les gens prennent l'habitude de payer, par contre on a une augmentation exponentielle d'utilisation des parkings en ouvrage, ce qui va vous faire plaisir puisque comme vous le savez on parlait de la pollution de l'air tout à l'heure, ce qui pollue le plus ce sont les gens qui tournent pour trouver une place, quand ils vont dans un parking en ouvrage on gagne du temps, et on a une augmentation exponentielle de la fréquentation, pas des recettes, puisque les gens ont bien saisi l'heure gratuite, exponentielle de ce qui fait que finalement cette proposition elle répondait aussi à une attente forte de la part des usagers et nous avons vécu Monsieur Rizzo, un week-end du commerce, mais comme jamais, comme jamais. Ce qui fait que, ça montre que quand les gens veulent venir en centre-ville pour un intérêt particulier, personne ne parle de stationnement, personne ne parle de difficulté. Ça c'est la première.

La deuxième, et bien la réponse est dans votre question. Pourquoi les chiffres sont aussi importants. Bon je redis tout de suite Valenciennes n'est pas le Bronx, je ne pense pas que l'on se sente plus en difficulté qu'à Trappes ou ailleurs. Simplement ici, je l'ai déjà dit, je le redis. Nous ne mettons pas la poussière sous le tapis. Voilà, on assume un certain nombre de chose. Y compris le fait de porter des politiques qui ne sont pas des politiques municipales, qui sont finalement des transferts de charges déguisés et notamment la police municipale de nuit. Moi quand je lisais les comptes rendus de la police municipale de nuit le matin ça me prenait 2 minutes, ça me prend 20 minutes maintenant.

Et au fond tout ce qui se passait dans cette ville la nuit, n'était pas verbalisé, n'était pas mentionné, n'était pas relevé ; ils ne rentraient pas dans les indicateurs puisque on ne saisissait pas les gens qui roulent sans permis, des gens qui roulent sans assurance, les gens qui roulent en état d'ébriété, les gens qui au sortir des bars provoquent des rixes. Premier point.

Deuxième point, les caméras de vidéo protection jouent leur rôle effectivement et on a une affinité, une rapidité beaucoup plus grande pour pouvoir interpellier les auteurs. Et d'ailleurs, le Parquet utilise très régulièrement et de plus en plus les vidéos des infractions.

On a atteint au 30 mars quasiment le taux d'utilisation des vidéos qu'on avait sur l'année précédente. Ce qui montre l'efficacité.

Et puis dernier point, j'allais dire hélas, hélas, c'est que le territoire l'arrondissement et la ville de Valenciennes, ne sont pas épargnés par un fléau qui est un fléau national, mais sur lequel nous nous sommes engagés qui est celui des violences intra familiales et des violences faites aux femmes. Et sur le territoire je peux vous dire que ça représente des chiffres mais terribles, vous le savez ? et que là aussi on aurait pu faire en sorte de voir, non. On a monté, par la ville d'ailleurs qui a été à l'initiative puis l'agglomération d'un certain nombre d'actions en étroite collaboration avec les bailleurs, les premières maisons d'accueil des femmes victimes de ces violences ont été lancées dans leur concept par Valenciennes, les premières maisons qui éloignent, parce que ce n'est pas toujours, parce que c'est la double peine quand vous éloignez la victime, elle est déjà victime de violences et en plus elle doit sortir de son environnement. Et donc, il a été pensé l'idée de sortir l'auteur des violences sous un régime de semi-liberté etc... accompagné par encore une fois le parquet, et puis on a mis en place un

observatoire des violences faites aux femmes. Et tout ça aujourd'hui connaît une réponse, je ne vais pas dire immédiate, mais très rapide de la part de la justice. Et quand vous mettez toutes ces actions bout à bout, forcément que vous avez des chiffres qui explosent. Et je ne vais pas dire qu'on est content que les chiffres explosent mais en tout cas ce n'est pas la traduction d'une ville qui est insécure, c'est la traduction d'une ville qui a pris ses problèmes à bras le corps, voilà, je le dis, ce n'est pas une façon de détourner les choses c'est une réalité opérationnelle.

Et si sur l'année on a 1200 ou 1300 interventions de la police municipale de nuit, c'est ce que nous n'avons plus, puisque vous le savez très bien que la police nationale, aujourd'hui, le soir elle a un équipage pour l'arrondissement. C'est-à-dire s'il y a un problème à Valenciennes et qu'il y en a en même temps à Saint Amand, faut faire le choix d'intervention. Avec le risque d'arriver trop tard.

Et nous avons, je parle sous couvert du DGA à la sécurité, très régulièrement des retours et des félicitations, c'est bien la moindre des choses, de la part du central de Valenciennes mais aussi de Lille sur les interventions parfois périlleuses qui dépassent même le cadre d'intervention des agents de la police municipale de nuit, à qui je tire mon chapeau, parce que c'est un métier à part, je peux dire que ça n'est pas facile, et vous seriez étonnés de la vie nocturne. Moi je tombe de l'armoire tous les matins. Et donc, dès lors que vous prenez à bras le corps ces sujets, forcément ça bouge les chiffres. Mais voilà ce ne sont pas des violences au sens où on pourrait les entendre dans certains quartiers très difficiles de notre territoire. On peut se balader tranquillement le soir à Valenciennes, on peut se balader la journée, il n'y a pas de risque majeur. Il peut y avoir toujours, voilà, on n'est pas à l'abri, mais je veux relativiser parce que forcément, ça fait des gorges chaudes de celles et ceux qui n'aiment pas cette ville, qui n'aiment pas son maire, qui n'aiment pas l'équipe municipale et voudrait faire passer la ville de Valenciennes pour la ville la plus insécure du territoire. Bon ça n'est pas le cas, vous avez la réponse, je vous l'ai déjà dit, et on continuera, on renforcera, on a prévu de mettre des caméras sur tous les points de requalification et ça va vite parce que de plus en plus, les habitants demandent ces caméras, et notamment dans les quartiers les plus fragiles, sur la Place d'Armes, ils n'ont pas besoin de moi ils savent que des systèmes de protection à eux-mêmes des portes à 3 points, 5 points 12 points tout ce que vous voulez. Ce sont les quartiers qui ont besoin de vous et on renforce cette présence et les équipages de police municipale de nuit ne font pas que le centre-ville, elle tourne aussi beaucoup dans les quartiers, et si voyez le nombre de personnes qui les sollicitent par soirée, c'est juste impressionnant. Et je m'attendais même à des chiffres encore plus importants compte tenu des interventions et il n'est pas exclu que les chiffres prochains sont encore plus importants pour les raisons que je vous cite et notamment sur l'évolution terrible des violences intra familiales, c'est terrible, c'est terrible tous les soirs.

Tous les soirs, il y a au moins 3 ou 4 interventions sous fond, on revient à la première délibération, sous fond d'alcool, l'addiction en particulier.

Voilà, donc, je ne me retranche pas derrière ces choses-là, mais je me réjouis des mesures que nous avons prises et des dispositifs que nous avons mis en place pour traiter toutes ces problématiques.

Monsieur Deloge, vous allez finir par nous miner le moral avec le VAFC.

Groupe « Défendre les Valenciennois »

M. DELOGE

Monsieur le Maire, une question bien triste. Le Valenciennes Football Club (VAFC) est, pour les Valenciennois, sportifs ou non, une source de fierté, tant par son rayonnement économique que par son influence sur la jeunesse locale.

Après une belle épopée en Coupe de France, il est à craindre que notre club soit relégué, avec les conséquences qu'une descente en National entraînerait.

Quelles seront ces conséquences pour notre agglomération et notre commune ? Serons-nous impactés financièrement ?

Certes, le football reste une affaire sportive, mais notre club est aussi un enjeu politique local. Sans citer les politiques locaux qui se sont impliqués, leur influence étant connue de tous.

Le club, repris par un investisseur avec pour objectif de le restructurer et de le développer, conserve-t-il la même ambition aujourd'hui ? Avez-vous des contacts avec eux et que vous disent-ils ?

Je vous remercie.

L DEGALLAIX

Alors je partage avec vous le désarroi de voir ce club maintenant officiellement relégué en National même si on peut saluer le parcours effectivement fait en demi-finale de la coupe de France face à Lyon.

Forcément qu'une descente ça a un impact. Ça a impact économique, vous l'avez évoqué, ça a un impact sur les finances pas de la Ville mais plutôt de l'agglomération, puisque c'est l'agglomération qui est propriétaire du stade, et puis ça a une incidence sur l'état d'esprit et le moral. Je peux vous dire que quand je vais chercher mon pain le dimanche matin quand tu gagnes 3-0 on ne se fait pas engueuler de la même manière que quand tu as perdu 2-0. Perdre 2-0 on a l'impression que bon....

Vous avez compris pourquoi je ne suis pas allé acheter beaucoup de pain sur la saison dernière parce que l'exercice était périlleux le dimanche matin.

Pour autant, vous savez que je ne suis pas d'une nature pessimiste, et que je vois toujours le côté positif des choses. Le côté positif des choses, c'est que quand on touche le fond de la piscine, en général si on donne un petit coup de talon on peut remonter rapidement. Pour ce faire il faut qu'il n'y ait pas de démobilitation des partenaires. La déclaration faite et le rendez-vous que j'ai pu faire avec les investisseurs, sont de nature à me rassurer fortement sur le sujet. C'est-à-dire que leur ambition de construire un club de haut niveau sur le long terme est maintenue. Les investisseurs parfois ils reprennent un club ça se passe mal, ils sont rentrés par la porte, ils se barrent par la fenêtre. Là les propriétaires ont assuré reconstruire et de faire une équipe peut-être un peu moins exotique, un peu plus en phase avec le championnat français, c'est bien de prendre le meilleur buteur géorgien mais ce n'est pas le même championnat. Il vaut mieux prendre des fois le deuxième meilleur buteur de national que le meilleur buteur géorgien.

Et donc, je pense qu'ils ont compris ça, et donc ils vont travailler maintenant à la reconstruction de ce club, on peut avoir des remontes rapides, ça peut être une descente aux enfers un peu longue, et oui il y aura une incidence forcément sur la vie nocturne, le soir on fera moins la fête sur le côté sportif c'est quand même beaucoup moins plaisant d'aller voir VA-Bourg en Bresse, que VA-Saint-Etienne, sans que je fasse offense à Bourg-en-Bresse, mais je pense que ce n'est pas forcément le même niveau et le niveau que l'on attend.

Pour autant il va falloir se battre avec un certain nombre de bonnes équipes qui sont descendues, je pense à Nancy, je pense au Mans, je pense qu'ils sont au purgatoire depuis un bon moment, j'espère que ça ne durera pas trop longtemps et puis l'impact pour répondre pleinement à votre question sur le financier, puisqu'il y en aura un c'est un impact sur la redevance et le loyer que paie le club. Vous savez que le loyer il est fonction d'un certain nombre de critères et l'un des critères, alors il y a le classement, mais le critère principal, ce sont les droits de télé.

Et en national, vous allez passer de bein sport ou prime vidéo à France bleue Nord ou à radio biberlot, ce n'est pas le même retour financier. Donc, nous allons entamer un certain nombre de discussions avec le club pour que au conseil communautaire du mois de juin nous puissions passer une délibération cadre qui fixera les conditions nouvelles d'utilisation du stade par le club et la redevance

calculée en fonction du niveau de national en espérant que tout cela ne soit que temporaire et que comme la modification des cartes électorales nous soyons amenés à repasser une délibération l'année prochaine, parce que le club sera remonté en ligue 2.

Voilà, et bien nous en avons terminé.

Merci à vous, belle soirée et rendez-vous fin juin début juillet pour le prochain conseil.

Séance levée à : 18h42

Arrêté, à Valenciennes, le : - 1 JUIL. 2024

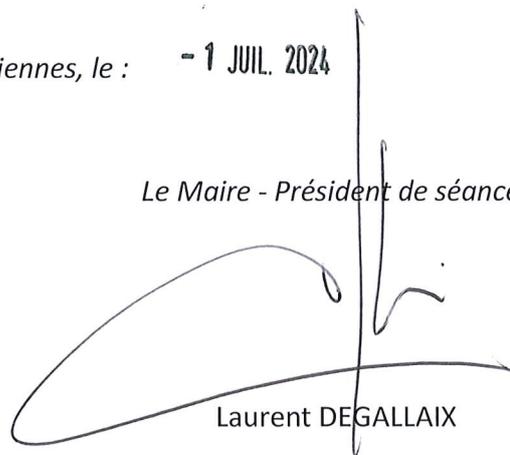
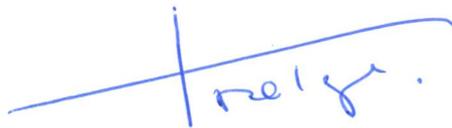
Les secrétaires

Le Maire - Président de séance

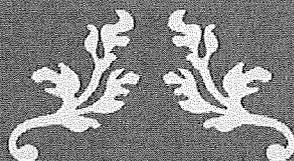
Emilie LECLERCQ

Franck DELOGE

Laurent DEGALLAIX



Affichage du - 3 JUIL. 2024 au - 3 SEP. 2024



VILLE DE VALENCIENNES



MAIRIE DE VALENCIENNES
Hôtel de Ville
BP 90339
59304 VALENCIENNES Cedex